

# FICHES-PROJETS DU LOT 1

---

|  |    |
|--|----|
| Fiche-Projet 1.1 : Aménager les entrées des villages.....  | 2  |
| Fiche-Projet 1.2 : Aménager un tronçon de liaison au Ravel .....   | 13 |
| Fiche-Projet 1.3 : Aménager les abords de la salle de Bellevaux .....  | 21 |
| Fiche-Projet 1.4 : Réaliser une étude de programmation sur le cœur de village de Ligneuville .....   | 28 |
| Fiche-Action 1.5 : Soutenir les producteurs locaux et le développement des circuits courts .....   | 37 |
| Fiche-Action 1.6 : Mettre en place un service d'aide aux seniors.....  | 42 |
| Fiche-Action 1.7 : Mettre en œuvre un plan de développement du paysage .....   | 46 |
| Fiche-Action 1.8 : Mettre en place un plan de gestion des déchets .....  | 50 |
| Fiche-Action 1.9 : Coordonner les acteurs œuvrant à l'intégration des étrangers.....   | 54 |
| Fiche-Action 1.10 : Mettre en place un plan d'actions valorisant les études techniques .....   | 58 |
| Fiche-Action 1.11 : Mettre en place des pédibus.....   | 62 |
| Fiche-Action 1.12 : Fédérer les associations autour de nouvelles activités villageoises.....   | 66 |
| Fiche-Action 1.13 : Tendre vers une commune zéro pesticide .....   | 70 |
| Fiche-Action 1.14 : Intégrer les produits locaux, de saison, essentiellement bios dans les cantines<br>scolaires.....                            | 86 |
| Fiche-Action 1.15 : Réaliser une étude des chemins et sentiers.....  | 78 |
| Fiche-Action 1.16 : Améliorer la communication communale et engager la Commune de façon<br>critique dans une stratégie numérique/Smart City..... | 82 |
| Fiche-Action 1.17 : Réhabiliter et valoriser le patrimoine .....   | 87 |

## Fiche-Projet 1.1 : Aménager les entrées des villages

### DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

---

Ce projet vise à aménager des effets de porte aux entrées de villages afin :

- d'une part, de sécuriser les traversées villageoises pour les usagers faibles (piétons, cyclistes) et de diminuer les nuisances éventuelles induites par la vitesse (bruits, vibrations, ...).
- et d'autre part, d'identifier facilement le village dans lequel on pénètre (signal fort marquant l'appartenance à la commune de Malmedy).

Pour certains villages, ces effets de porte seront complétés par des dispositifs de limitation de vitesse situés en amont de manière à améliorer la sécurité routière aux abords des villages. Ces espaces pourront aussi comporter une petite zone de stationnement, de pique-nique. Le projet devra prendre en compte la typologie des voiries (gabarit, voirie communale ou régionale, etc.) et les entrées concernées (commune, village, hameau, etc.).

La carte fournie en annexe I de cette FP repère à titre indicatif les entrées répertoriées ainsi que leur niveau.

Le tableau (annexe II de la FP) reprend dans les grandes lignes les différents aménagements pouvant être prévus en fonction de la catégorie d'entrée. Ce tableau n'a qu'une valeur indicative, chaque aménagement devra bien évidemment être réfléchi au cas par cas en fonction de la largeur des bandes.

### JUSTIFICATION DU PROJET

---

Les consultations villageoises et les travaux de la CLDR ont mis en exergue les préoccupations des Malmédiens vis-à-vis de la vitesse excessive des véhicules dans les villages de l'entité. Le sentiment d'insécurité a été exprimé aussi bien par les habitants des villages traversés par des routes nationales, que par les habitants des villages traversés par des voiries exclusivement communales. Parallèlement, le manque d'identité et de mise en valeur des villages a été souligné.

Ce vaste projet a donc pour ambition de répondre aux nombreuses attentes qui ont été formulées par la population de voir son cadre de vie embelli, mieux entretenu, aménagé de manière conviviale et sécurisée.

Ce projet est à mettre en lien avec le projet 1.19 « *Mettre en place un programme d'amélioration de l'attractivité des villages* ».

### LIEN AVEC LA STRATEGIE

---

#### Défi(s)

- 2 : Renforcer le vivre ensemble
- 3 : Affirmer le territoire communal et ses spécificités pour garantir qualité et attractivité
- 4 : Réinventer l'économie avec les ressources locales et le secteur non marchand
- 5 : Rechercher les opportunités liées à la révolution numérique, l'innovation et la créativité

#### Objectif(s) opérationnel(s) principal(aux)

- **2.1** Répondre aux besoins de tous (sécurité)
- **2.5** Renforcer la convivialité dans les villages et les quartiers
- **3.4** Dynamiser et encadrer le développement territorial, urbanistique et architectural de la commune
- **4.1** Soutenir et développer les savoir-faire locaux
- **4.7** Diversifier et valoriser les usages et productions des patrimoines bâti et paysager
- **5.1** Soutenir les initiatives en lien avec la culture et la créativité

## *IMPACT DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE*

---

### Social et culture



### Environnement



### Economique



## *LOCALISATION*

---

### **a. Localisation au sein de la commune, adresse**

Entrées principales de tous les villages de la commune

### **b. Intégration du projet par rapport à son environnement direct**

Variable selon les villages

### **c. Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires**

Concernant le niveau 1 de voirie, toute intervention même minime sera soumise à l'accord préalable du gestionnaire (DGO1).

### **d. Présentation du périmètre d'intervention**

A préciser selon les villages

### **e. Statut de propriété**

Propriété publique (régionale ou communale)

Exceptionnellement sur terrain privé ==> Procédure d'expropriation

## *PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET*

---

### Maître d'ouvrage :

La Commune de Malmedy et la DGO1

### Partenaires

- Service Public de Wallonie : DGO3, DGO4
- Gestionnaires de réseaux
- Commissariat général au tourisme (CGT) – Equipements touristiques et impétrants
- Riverains, associations et commerces locaux
- CLDR et CCATM

## *PROGRAMME DE REALISATION*

---

### **a. Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

Vu les attentes en matière de sécurité routière exprimées tout au long de la consultation des habitants et des travaux de la CLDR, le projet est fort logiquement placé dans le lot 1 par la CLDR.

### **b. État du dossier**

Le projet a déjà fait l'objet d'un état des lieux de la part de l'administration communale ayant permis d'établir une liste des principales entrées à aménager. Le tableau en annexe 1 en présente les résultats. Au total, 34 entrées sur des routes communales ont été identifiées et 16 l'ont été sur des routes régionales. A noter que la commune a acquis une douzaine de radars préventifs qui viendront en complément des aménagements physiques qui seront réalisés.

### **c. Programme des travaux**

La CLDR et le Collège ont décidé de faire de ce projet la 1ère Convention du PCDR.

### **d. Planification**

Phase 1 :

- Etablissement d'une liste définitive et exhaustive des entrées de villages où des aménagements sont nécessaires (localisation sur carte et photos)
- Analyse des flux à l'entrée
- Inventaire des voies empruntées par le charroi agricole, forestier, TEC,... afin d'en tenir compte dans les aménagements proposés
- Choix d'un design (+graphisme) d'un effet de porte au « cachet » de la commune + identification des spécificités de chaque village
- Désignation d'un auteur de projet pour la description technique des travaux à réaliser (aménagements au sol, schéma d'implantation, ...) et proposition de solutions adaptées à chaque cas
- Etablissement des priorités pour la réalisation des effets de porte selon une grille multicritères (sécurité, caractère accidentogène du lieu, fréquentation +/- élevée, passage de modes de déplacements doux,...)

Phase 2 :

- Rédaction d'un cahier des charges et lancement d'un marché public de travaux pour les aménagements de portes de village et plans informatifs ;

Phase 3 :

- Mise en œuvre du projet

### **e. Démarches administratives à réaliser**

Convention à établir avec le gestionnaire de la voirie sur les routes régionales ;

Procédure d'expropriation des parcelles privées utiles identifiées.

## ESTIMATION GLOBALE DU COUT :

### Investissements

| Type   | P.U.               | Nbre | Montant         | Origine du financement   |
|--|--------------------|------|-----------------|--|
| <b>Aménagements sur routes régionales</b>                                  |                    |      |                 |  |
| - Dispositifs d'alerte (90=>70) via marquage au sol (40m <sup>2</sup> /pc) | 55€/m <sup>2</sup> | 400  | 22.200€         | A préciser selon les voiries et le type d'aménagement choisi. DG01, DG03, DGO4             |
| - Dispositifs proche de l'entrée du village (70 =>50)                      |                    |      |                 |  |
| - via marquage stries gaufrées au sol (30m <sup>2</sup> /pc)               | 55€/m <sup>2</sup> | 240  | 10.200€         |  |
| - via rétrécissement des 2 cotés avec ilot simple en dur                   | 5.250€             | 3    | 15.750€         |  |
| - via plateau  | 12.000€            | 3    | 36.000€         |  |
| <b>Aménagements sur route communales principales</b>                       |                    |      |                 |  |
| - Rétrécissement des 2 cotés avec ilot simple en dur                       | 5.250€             | 4    | 24.000€         |  |
| - Un coussin berlinois en béton  | 6.250 €            | 19   | 127.250€        |  |
| - Deux coussins berlinois en béton placés côte à côte                      | 10.500 €           | 1    | 10.500€         |  |
| <b>Aménagements sur routes communales secondaires</b>                      |                    |      |                 |  |
| -stries gaufrées   | 55€/m <sup>2</sup> | 180  | 9.900€          |  |
| <b>Petits ouvrages d'art et mobilier urbain</b>                            |                    |      |                 |  |
| - Bacs à fleurs  | 250€               | 80   | 24.000€         |  |
| - Personnalisation artisanale  | 2.500 €            | 11   | 27.500€         |  |
| - Panneau d'affichage Entrée de village structure bois (h = 2.5m)          | 1.500€             | 19   | 27.500€         |  |
| - Potelets avec catadioptré  | 150€               | 300  | 45.000€         |  |
| - Plantations diverses   | 40€                | 80   | 3.200€          |  |
| <b>Petites aires de stationnement</b>                                      |                    |      |                 |  |
|  | 3.000€             | 8    | 24.000€         |  |
|  |                    |      | <b>407.000€</b> |  |
| <b>Total</b>   |                    |      |                 |  |
| Etude préalable  | 30.000€            | 1    | 30.000€         | La part communale sera comprise entre 20 et 40 %, soit Comprise entre 120.600 et 241.200 € |
| Frais de graphisme, design   | 15.000€            | 1    | 15.000€         |  |
| Installation chantiers   | 20.000€            | 1    | 20.000€         |  |
| Bureau d'étude 5%  |                    |      | 20.350€         |  |
| Coordination sécurité santé  | 6.000€             |      | 6.000€          |  |
|  |                    |      |                 |  |
| <b>Total Htva</b>  |                    |      | <b>498.350€</b> |  |
| <b>Total TVAc</b>  |                    |      | <b>603.003€</b> |  |

Projet rémunérateur : non

## ÉVALUATION

---

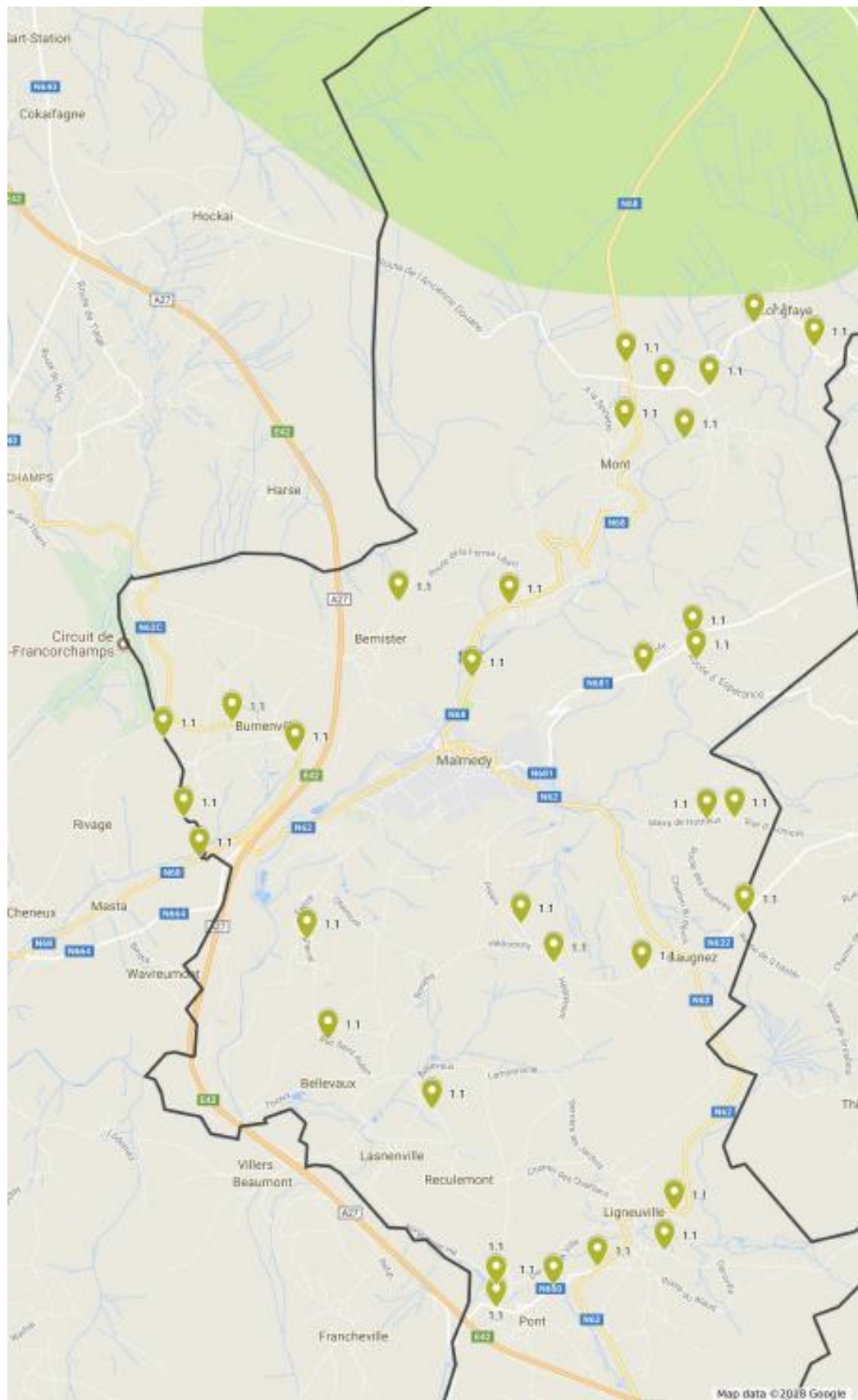
### a. Indicateurs de réalisation

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible                                | Source de vérification           |
|--------------------------|---|----------------------------------|
| Effets de porte aménagés | Dans chaque village aux endroits identifiés | Réception provisoire des travaux |

### b. Indicateurs de résultat

| Intitulé de l'indicateur                                | Valeur cible                                 | Source de vérification     |
|---|--|----------------------------|
| Réduction de la vitesse des véhicules dans les villages | 95% des véhicules respectent les limitations | La police                  |
| Satisfaction des riverains                              | 95% de riverains satisfaits                  | La commune via une enquête |
| Amélioration de l'image de la commune                   | 80% des sondés                               | Enquête                    |

## ANNEXE I : CARTE DES ENTREES REPERTORIEES



## Aménagements envisagés selon localisation

|             |  |  |
|-------------|--|--|
| Niveau<br>1 | <p><b>BAUGNEZ :</b><br/> <b>N62</b>, Route de Waimes, +/- 100 m en venant de Waimes avant carrefour avec les routes des Aminces et G'dhaster + <b>1 ouvrage d'art</b></p> <p><b>BEVERCE :</b><br/> <b>N68</b>, Route d'Eupen, 100 m avant les 2 panneaux d'agglomération</p> <p><b>BURNENVILLE :</b><br/> <b>N62</b>, Route de Spa en provenance de Francorchamps, 150 m avant les aménagements réalisés dans la courbe et le carrefour avec la rue ST Hilaire + <b>1 ouvrage d'art</b></p> <p><b>CHODES :</b><br/> <b>N681</b>, Route du barrage, à hauteur de l'église et de la salle de village</p> <p><b>G'DOUMONT:</b><br/> <b>N681</b>, route du barrage, 150 m avant le carrefour avec la route d'espérance et l'abri bus du TEC (marquage + 2 coussins) + 1 ouvrage d'art + <b>1 ouvrage d'art</b></p> <p><b>LIGNEUVILLE :</b><br/> <b>N62</b>, aux 2 entrées du village, localisation à préciser + <b>1 ouvrage d'art</b></p> <p><b>MALMEDY</b><br/> <b>N68</b>, route d'Eupen, 150 m avant le site Intermills en venant d'Eupen</p> <p><b>MEIZ :</b><br/> <b>N68</b> : à hauteur de la voie croisée, <b>un ouvrage d'art</b></p> <p><b>MONT :</b><br/> <b>Route de la Baraque Michel : dans la traversée du village</b></p> <p><b>PONT :</b><br/> <b>N660</b>, route Hawarden : 200m avant l'abri bus en venant de l'autoroute + <b>1 ouvrage d'art</b> et à l'entrée du village en venant de Ligneuville</p> <p><b>XHOFFRAIX :</b><br/> <b>N68</b>, route de la Baraque Michel, en venant d'Eupen 200 m avant le croisement avec la rue du haut village et la route de l'ancienne douane (auberge de la Fagne) + <b>1 ouvrage d'art</b></p> <p><b>TOTAL</b></p> | <p>1</p> <p>2</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>1</p> <p><b>17</b></p> |
| Niveau<br>2 | <p><b>ARIMONT :</b><br/> <b>Route de Hottleux</b>, un dispositif ralentisseur à hauteur de la plaine de jeu + <b>1 ouvrage d'art</b> à hauteur du rétrécissement existant à l'entrée du village</p> <p><b>BAUGNEZ :</b><br/> <b>Route du monument</b>, en venant de Hédumont, 1 dispositif ralentisseur entre le panneau d'agglomération et le carrefour</p> <p><b>BELLEVAUX :</b><br/> <b>Rue St Aubin</b>, un dispositif ralentisseur entre le panneau d'entrée d'agglomération et l'église</p> <p><b>Rue Bellevaux</b>, un dispositif ralentisseur sur la route venant de Reculémont</p> <p><b>BERNISTER :</b><br/> <b>Route des Planeresses</b>, 2 dispositifs ralentisseurs aux entrées du village</p> <p><b>BURNENVILLE :</b><br/> <b>Rue St Hilaire</b> : dispositif ralentisseur un peu après le panneau d'agglomération</p> <p><b>FALIZE - CLIGNEVAL :</b><br/> <b>Route de Falize et Cligneval</b>, 3 dispositifs ralentisseurs dans la traversée</p>  | <p>1</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>1</p> <p>3</p>   |



|          |  |  |
|----------|--|--|
|          | <b>G'DOUMONT :</b><br><b>Route d'espérance :</b> un dispositif ralentisseur + <b>1 ouvrage d'art</b><br><b>HEDOMONT :</b><br><b>Rue Hédomont,</b> 1 dispositif ralentisseur, juste après la jonction avec la route du monument<br><b>Rue Préaix,</b> 1 dispositif ralentisseur +/- 100 m après le panneau d'agglomération<br><b>LIGNEUVILLE :</b><br><b>Route de Montenau :</b> 1 dispositif ralentisseur + <b>1 ouvrage d'art</b><br><b>LONGFAYE :</b><br><b>Route de Hagister :</b> 1 dispositif ralentisseur<br><b>Route du Bayehon :</b> <b>1 ouvrage d'art</b><br><b>MEIZ :</b><br><b>Route des combes :</b> 1 dispositif ralentisseur<br><b>Voie croisée :</b> 1 dispositif ralentisseur<br><b>Route du circuit :</b> 1 dispositif ralentisseur<br><b>MONT :</b><br><b>Rue des avrôles :</b> 1 dispositif ralentisseur<br><b>PONT :</b><br><b>Rue Borguesse Hé :</b> 1 dispositif ralentisseur à hauteur du terrain de foot<br><b>XHOFFRAIX :</b><br><b>Route du haut village :</b> 1 dispositif ralentisseur<br><b>Route de Hagister :</b> 1 dispositif ralentisseur<br><b>Rue du tombeau :</b> 1 dispositif ralentisseur<br><br><b>Total</b> | 1<br>2<br>1<br>2<br>3<br>3<br>1<br>1<br>1<br>3<br>3<br><b>24</b> |
| Niveau 3 | Une dizaine d'aménagements légers sont envisagés sur les diverses voiries secondaires entrant dans les divers villages.<br>Il s'agit essentiellement de bacs de plantations.<br><br><b>Total</b>   | <b>10</b>  |
| Total    |  | <b>51</b>  |

## ANNEXE II : TYPES D'AMENAGEMENT POSSIBLE

Ce tableau n'a qu'une valeur indicative, chaque aménagement devra bien évidemment être réfléchi au cas par cas en fonction de la largeur des bandes de circulation, de l'emprise de la voirie, de la charge de trafic, du type de trafic, de la configuration des lieux, du paysage, etc.

Des ouvrages d'art seront prévus à chaque entrée sur le territoire communal (voiries niveau 1 et 2).

Des bacs de plantations sont envisagés pour toutes les entrées de village (tous types de voirie).

| <b>Niveau 1</b><br><b>Voiries régionales</b>   | <b>Niveau 2</b><br><b>Voiries communales principales</b>  | <b>Niveau 3</b><br><b>Voiries communales secondaires, chemins de remembrement</b>  |
|--|---|--|
| <b>Sécurisation / Création d'effet de porte</b>  |   |  |
| <p>Possibilité de réaliser des aménagements plus « lourds » tels que des dos d'ânes, dispositifs ralentisseurs, des plateaux, berne centrale végétalisée, plantations, rétrécissements de voirie, de modifications de teinte ou de matériaux, etc</p> <p>Dans certains cas où les aménagements plus lourds sont impossibles, les stries gaufrées seront envisagées</p>   | <p>Possibilité de réaliser des aménagements plus « lourds » tels que des dos d'ânes, dispositifs ralentisseurs, de plateaux, berne centrale végétalisée, plantations, rétrécissements de voirie, de modifications de teinte ou de matériaux, etc.</p> <p>Dans certains cas où les aménagements plus lourds sont impossibles, les stries gaufrées seront envisagées</p>  | <p>Aménagements plus légers tels que différenciation du revêtement, bac de plantations, marquage de stries dans le revêtement, etc. afin de créer un effet ralentisseur et un effet de porte d'entrée</p>  |
| <b>Information &amp; identité communale</b><br><b>Les panneaux de bienvenue existent pratiquement à toutes les entrées des villages</b>  |   |  |
| <p>Implantation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Carte globale de l'entité localisant les éléments d'intérêts (commerces, curiosités, etc.)</li> <li>- Panneau d'information globale sur l'entité et le village concerné</li> <li>- Placement d'un élément fédérateur (sculpture, élément du patrimoine, etc)</li> <li>- Possibilité d'implantation d'une petite aire de stationnement</li> </ul> | <p>Implantation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Panneau de bienvenue (entité et village concerné) <b>si besoin</b></li> <li>- Carte globale de l'entité localisant les éléments d'intérêt (commerces, curiosités, etc.)</li> <li>- Panneau d'information globale sur l'entité et le village concerné</li> <li>- Placement d'un élément fédérateur (sculpture, élément du patrimoine, etc)</li> <li>- Possibilité d'implantation d'une petite aire de stationnement</li> </ul> | <p>Implantation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- panneau de bienvenue (entité et village concerné)</li> </ul> <p>Vu l'étroitesse des lieux et les plus faibles fréquentations de la voirie, un espace de stationnement n'est pas nécessaire</p> |

Les supports d'informations ne devront pas se limiter aux entrées de villages. On les retrouvera également dans des lieux stratégiques des divers noyaux urbanisés (espace public, site touristique, etc.). Il est primordial de concevoir et de respecter une charte graphique commune. Les supports d'informations pourront prendre de multiples formes (totem, bornes, etc.). (cf. exemple ci-dessous)



L'aire de stationnement, lorsqu'elle existe, permettra aux touristes ou aux badauds de marquer un temps d'arrêt dans une zone sécurisée afin de profiter notamment des informations contenues sur le(s) panneau(x) placé(s). Les entrées situées sur des voiries de niveau 3 ne nécessitent à priori pas la création d'une zone de stationnement. Des exceptions pourront néanmoins être envisagées lorsqu'il s'agit par exemple d'une zone plus touristique ou lorsqu'un élément d'intérêt (point de vue remarquable, élément du patrimoine bâti, etc.) le justifie.

### Eclairage

Possibilité de mettre en place un système d'éclairage au niveau des supports d'information et/ou de l'élément patrimonial et identitaire

Possibilité de mettre en place un système d'éclairage au niveau des supports d'information et/ou de l'élément patrimonial et identitaire

Pas d'éclairage nécessaire

### Détente

Vu le trafic plus important, l'implantation d'un espace de détente à proximité ne semble pas opportune

Si intérêt (paysage, circuit de promenade, élément du patrimoine, etc.), possibilité d'installation d'une aire de détente avec mobilier urbain (bancs, table d'orientation)

Si intérêt (paysage, circuit de promenade, élément du patrimoine, etc.), possibilité d'installation d'une aire de détente réduite avec mobilier urbain (bancs, table d'orientation)

### Exemples d'aménagements concrets qui pourraient être réalisés sur l'entité



*Coussin avec bancs et végétalisation*



*Création artistique*



*Végétalisation et passage sécurisé pour vélo,*



*Chicane (à Arimont)*

## Fiche-Projet 1.2 : Aménager un tronçon de liaison au Ravel

### DESCRIPTION DU PROJET

---

Le projet vise à l'aménagement d'un tronçon permettant l'accès sécurisé au Ravel Stavelot-Malmedy pour les usagers de Burnenville et Meiz. Cet aménagement désenclavera ces 2 villages en permettant aux habitants et particulièrement aux enfants de se rendre, par un circuit de mobilité douce, aux écoles secondaires ou aux infrastructures sportives et culturelles situées au centre-ville.

### JUSTIFICATION DU PROJET

---

Tout au long des réunions villageoises, les habitants ont manifesté leur souhait d'améliorer les conditions de déplacements des usagers faibles, tant les piétons que les cyclistes. Le tracé du Ravel est en effet idéal pour rejoindre de façon sécurisée les différentes écoles, toutes les infrastructures sportives (hall omnisport, terrain de foot, piste d'athlétisme,...), ou les divers pôles administratifs ou culturels situés au centre-ville (académie de musique, bibliothèque,...). Cependant, la circulation intense sur la nationale N62 séparant ces villages du Ravel Stavelot-Malmedy est peu propice à la circulation des cyclistes et des piétons. Il est donc indispensable d'aménager un tronçon en site propre. Cet aménagement sera d'autant plus fréquenté que Burnenville et Meiz enregistrent une croissance élevée de leur population via l'installation de familles avec enfants depuis plusieurs années.

### LIEN A LA STRATEGIE DU PCDR

---

#### Défi(s)

- 2 : Renforcer le vivre ensemble

#### Objectif(s) opérationnel(s) principal(aux)

- 2.1 : Répondre aux besoins de tous (sécurité et mobilité douce)

### IMPACT DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

#### Social et culturel



#### Environnement



#### Economique



## LOCALISATION

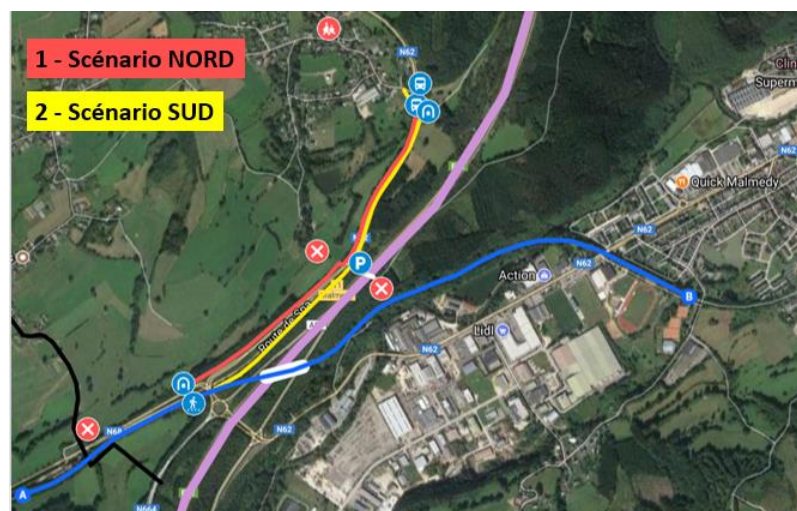
### a. Localisation au sein de la commune, adresse :

Deux options pour la liaison au RAVeL (en bleu sur le schéma ci-dessous) depuis Burnenville existent :

La 1<sup>ère</sup> option, scénario nord (tracé rouge), concerne un aménagement en site propre sur +/- 1300m au départ de la rue Saint-Hilaire, d'abord le long puis en contrebas de la N62, puis d'une traversée via un tunnel sous la N68 un peu après le carrefour menant au rond-point de l'autoroute et enfin une traversée de la route de Spa en surface.

La 2<sup>ème</sup> option, scénario sud (tracé jaune), prévoit une liaison le long de la RN 62 qui serait traversée via un tunnel à hauteur du lieu-dit « le café Nailis » ("N 50°42'50.65'' - 6°00'11.79''E). L'aménagement sécurisé se ferait ensuite le long de la RN62, jusqu'à la route de Spa juste après l'accès à l'autoroute (50°41'60.28"N -5°99'00.97"E,)

Ces deux options sont détaillées dans les annexes de cette fiche projet.



### b. Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Le projet a pour objectif de tirer au mieux parti de la configuration actuelle des lieux.

**Pour l'option 1**, l'aménagement d'une piste en site propre en bordure de la N62 et puis sur le chemin dit des vaches permet :

- Un trajet moins bruyant, essentiellement « nature » bordé d'arbres et offrant une vue sur le village de Burnenville.
- Une connexion au chemin du Ru Stave,
- La possibilité de relier de façon aisée et à moindre coût la *voie Croisée* en provenance de Meiz (le tunnel n'est qu'à un peu moins de 400 mètres)
- De traverser la route de Spa qui est à sens unique et peu fréquentée à cet endroit

Cette option présente néanmoins quelques points d'attention :

- Quid de l'arrêt de bus des TEC?
- Quid de l'emprise sur terrain privé ?
- Entretien plus régulier nécessaire ? (Feuilles et branches)
- Maintenir l'accès des véhicules agricoles aux pâtures

**L'option 2 qui envisage de traverser sous la RN62** à hauteur du café Nailis et de faire évoluer les cyclistes en site propre à côté de la bande de roulage pendant +/- 1400 m avant de les faire emprunter à contre sens la bande de droite de la route de Spa laissant la bande de gauche disponible pour les autres véhicules présente les avantages suivants :

- Il favorise la conscientisation des usagers faibles par les automobilistes
- Il bénéficie d'éclairage public sur environ 400m (trémie)
- Il pourrait intégrer des travaux d'égouttage si nécessaire (à hauteur du café)
- Il facilite l'entretien grâce à une meilleure visibilité

Par contre, cette option est complexe et plus coûteuse en cas de liaison à la Voie Croisée : elle nécessite en effet une traversée supplémentaire de la N68 et par conséquent la réalisation d'un second tunnel sous la N68 (un peu après le carrefour menant au rond-point de l'autoroute).

Une fois réalisé, cet itinéraire permettra aux habitants des 2 villages de relier le pôle urbain en toute sécurité.

#### **c. Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires**

Pour les deux options, réalisé sur et le long de la route régionale, l'itinéraire ne subit aucune contrainte réglementaire si ce n'est la signature d'une Convention entre la commune et la DG01.

#### **d. Présentation du périmètre d'intervention**

Voir point a

#### **e. Statut de propriété**

Pour les deux options, il s'agit de signer une convention («droit de superficie») entre la DG01 et la commune, convention dans laquelle la DG01 marque son accord pour la mise à disposition des terrains appartenant à la Région.

## *PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET*

---

Maître d'ouvrage : La commune de Malmedy

Partenaires :

- La SRWT
- La police

## *PROGRAMME DE REALISATION*

---

#### **a. Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

Le classement de cette fiche est issu du résultat du vote des membres de la CLDR.

Sous réserve de faisabilité sur le plan technique et juridique qui sera vérifiée lors de l'étude de l'avant-projet, la CLDR et le Collège ont une préférence pour l'option.

#### **b. État du dossier**

Sans objet

#### **c. Programme des travaux**

Sans objet

**d. Planification**

- Aménagement de la traversée
- Aménagement de la liaison
- Aménagements connexes

**e. Démarches administratives à réaliser**

Signature d'une convention entre la Commune et le SPW

**f. Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

Sans objet

**ESTIMATION GLOBALE DU CÔUT**

| Estimation globale du coût<br><i>Option 1</i>   | Montant               | Sources de financement  |
|---|-----------------------|---|
| Site propre   |                       | DGO3 – DR   |
| - Etude d'incidence   | 15.000 €              |   |
| - Travaux de nettoyage :<br>débroussaillage, coupes,  | En régie<br>communale |   |
| - Pose de la voie en site propre<br>1300m x 2,5 m à 220€/m  | 286.000 €             |   |
| Traversée via tunnel de 3m sous la N68  | 212.500 €             |   |
| Traversée sécurisée sur voirie<br>existante   |                       |   |
| - Pose de potelets « site propre »  | 6.000 €               |   |
| - Peinture au sol   | 4.000 €               |   |
| Divers  |                       |   |
| - Pose de grosses pierres pour le<br>repos  | 5.000 €               |   |
| - Pose de 3 poubelles   |                       |   |
| - Honoraires aménagements (10%)   | 3.000 €               |   |
| <b>Total HTVA</b>   | 51.650 €              |   |
| - TVA   | <b>584.650€</b>       |   |
|   | 122.776€              | Part communale envisagée :<br>- 20% sur 1 <sup>ère</sup> tranche de 500.000 €<br>- 50 % sur solde |
| <b>TOTAL</b>  | <b>707.426 €</b>      | <b>Soit part communale = 203.713 €</b>  |
| <b>Si connexion à la voie croisée</b><br><i>+ 400m x 2.5m à 220€/m</i><br><i>soit un surcoût HTVA de</i><br><i>soit, TVA comprise</i> | 88.000 €              | <b>Part communale supplémentaire :</b>  |
|   | <b>106.480 €</b>      | <b>Soit 53.240 €,</b>   |
| <b>TOTAL</b>  | <b>813.906€</b>       | <b>Part communale totale = 256.953 €</b>  |
| Estimation globale du coût<br><i>Option 2</i>   | Montant               | Sources de financement  |



|  |                   |   |
|--|-------------------|---|
| Traversée via tunnel de 3m sous la N62                     | 212.500 €         | DG3 - DR  |
| Site propre  |                   |   |
| - Etude d'incidence  |                   |   |
| - Pose de la voie en site propre<br>1300m x 2,5 m à 220€/m | 15.000 €          |   |
|  | 286.000 €         |   |
| Sécurisation sur voirie existante                          |                   |   |
| - Pose de potelets « site propre »                         | 12.000 €          |   |
| Divers   |                   |   |
| - Pose de grosses pierres pour le repos                    |                   |   |
| - Pose de 3 poubelles                                      | 5.000 €           |   |
| - Honoraires Aménagements (10%)                            | 3.000 €           |   |
| - TVA  | 53.350 €          |   |
|  | 123.238,5 €       |   |
| <b>Total</b>   | <b>710.088,5€</b> | Part communale envisagée :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>• 20% à 40% sur 1<sup>ère</sup> tranche de 500.000 €</li> <li>• 50 % sur solde</li> </ul> <b>Soit :</b><br><b>205.044 € (si tout à 80%) ou</b><br><b>239.650 (si tronçon sur voirie à 60%)</b> |

**Projet rémunérateur :** non

## ÉVALUATION

### a. Indicateurs de réalisation

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification           |
|--------------------------|--------------|----------------------------------|
| Aménagement du tronçon   | 1            | Réception provisoire des travaux |

### b. Indicateurs de résultat

| Intitulé de l'indicateur                  | Valeur cible  | Source de vérification |
|---|---|------------------------|
| Utilisation/Fréquentation des équipements | Passage de plus de 10 personnes par jour sur la liaison | Sondage sur le terrain |

## ANNEXES

### I. Plan de situation et périmètre d'intervention (tracé du Ravel en bleu)

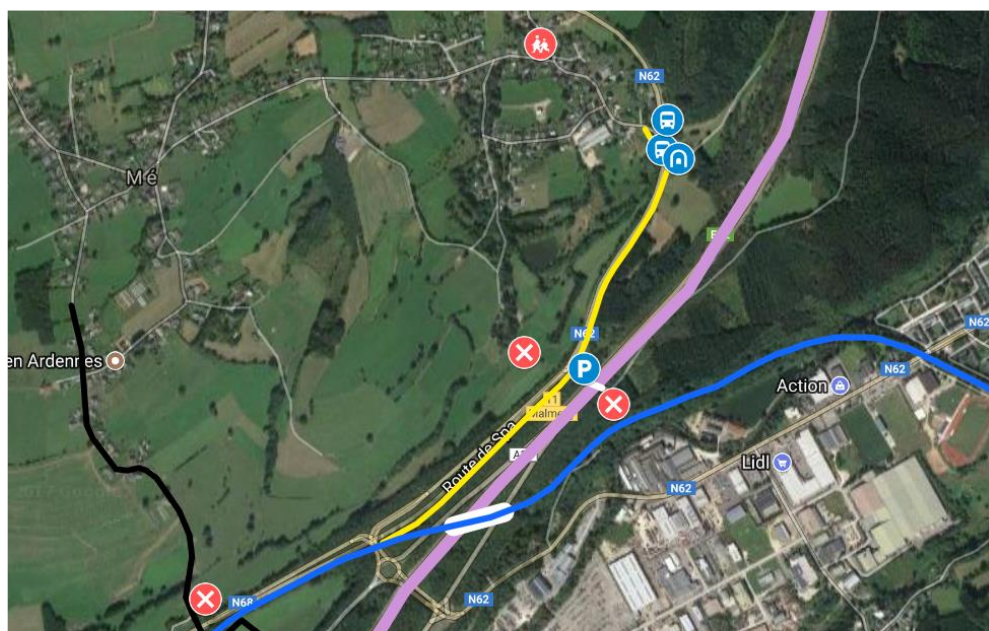
#### Option 1 en rouge (scénario nord)



- Connexion voie Croisée : en orange

#### Option 2 en jaune (scénario sud)

### II.



Dossier photographique

**Quelques prises de vues de l'option 1 :**



Début de la liaison en bordure de la RN 62 à hauteur du café Nailis et de l'arrêt de bus



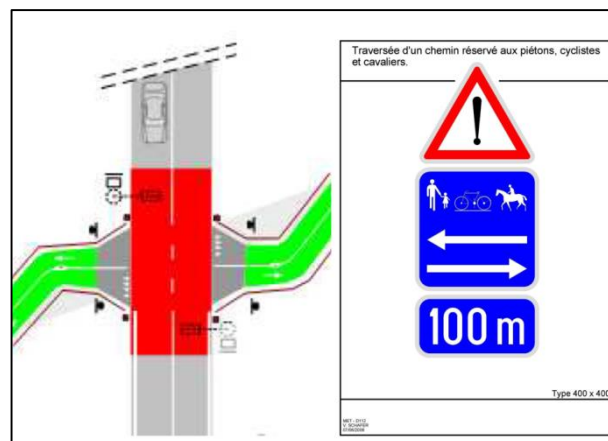
Bifurcation vers le sentier des vaches après +/- 600 m



Cheminement sur le sentier des vaches



Traversée sur la route de Spa après le carrefour

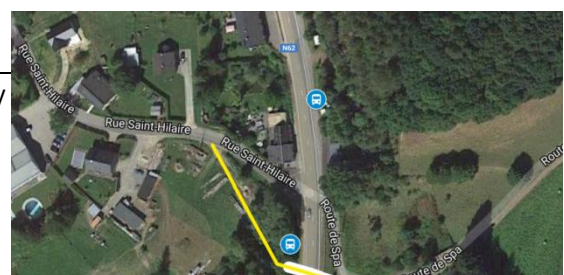


Type de traversée de la route de Spa envisagée

**Quelques prises de vues de l'option 2 :**



de Malmédy



Début de la voie lente en bas de la  
rue Saint Hilaire



Localisation du tunnel (via pertuis existant)



Entrée/sortie du pertuis existant passant sous la RN 62



Cheminement le long de la RN 62



Cheminement sur la route de Spa

## Fiche-Projet 1.3 : Aménager les abords de la salle de Bellevaux

### *DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET*

---

Il s'agit de l'aménagement des abords de la salle de village (la salle Belva). Ceux-ci consisteraient en l'aménagement d'une aire de convivialité avec notamment une plaine de jeux, un barbecue, un terrain de mini-foot, un terrain de pétanque, des bacs incroyables comestibles, un four à pain, un lieu d'observation de la nature (nichoirs, hôtels à insectes...),...

### *JUSTIFICATION DU PROJET*

---

Bellevaux est un des rares villages de l'entité Malmedy à ne pas avoir sa plaine de jeux, ni de lieu extérieur permettant la rencontre et la convivialité. Or, le village compte beaucoup d'enfants et de jeunes ménages. Parmi les endroits polarisant du village, les abords de la salle Belva, dans laquelle s'organisent beaucoup de manifestations, semblent être les plus indiqués pour accueillir pareil équipement qui amplifiera l'attractivité de la salle. De plus, les villages voisins de Bellevaux pourront aussi profiter du lieu.

Enfin, la qualité paysagère de Bellevaux est réelle partout... sauf autour de la salle vu les aménagements sommaires de ses abords. L'aménagement comblera cette lacune.

### *LIEN A LA STRATEGIE DU PCDR*

---

#### **Défi(s)**

- 2 : Renforcer le vivre ensemble
- 3 : Affirmer le territoire communal et ses spécificités pour garantir qualité et attractivité

#### **Objectif(s) opérationnel(s) principal(aux)**

- 2.5 : Renforcer la convivialité dans les villages et les quartiers
- 3.2 : Préserver et faire évoluer positivement les paysages
- 3.5 : Dynamiser et encadrer le développement territorial, urbanistique et architectural de la commune

### *IMPACT DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE*

---

#### **Social et culturel**



#### **Environnement**



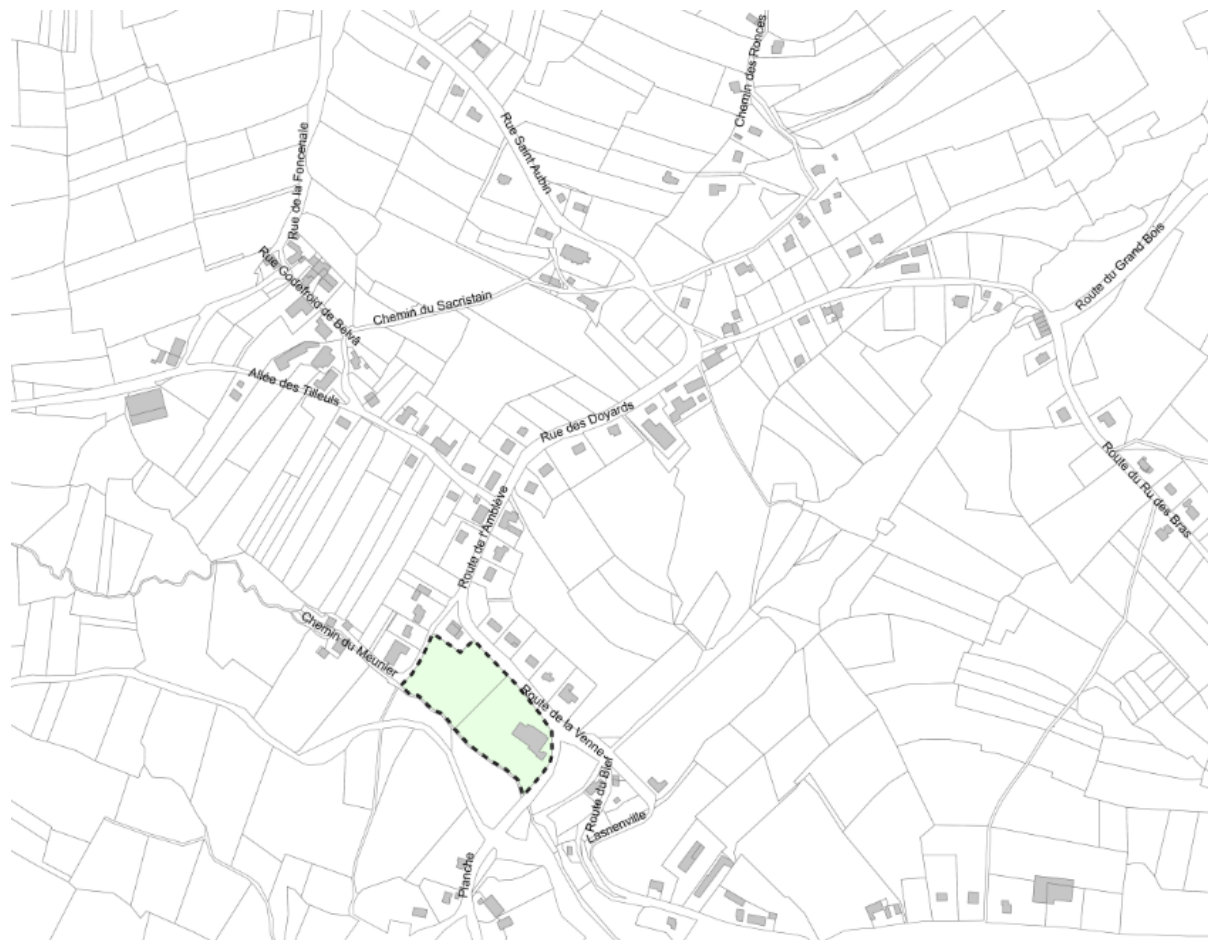
#### **Economique**



## LOCALISATION

### a. Localisation au sein de la commune, adresse

Sur le terrain jouxtant la Salle Belva, propriété de la Fabrique d’Eglise, le long de la route de l’Amblève.



### b. Intégration du projet par rapport à son environnement direct : analyse de la situation de fait

#### Cadre général

Le salle Belva se situe dans le bas du village et constitue en quelque sorte le « pôle sud » du village.

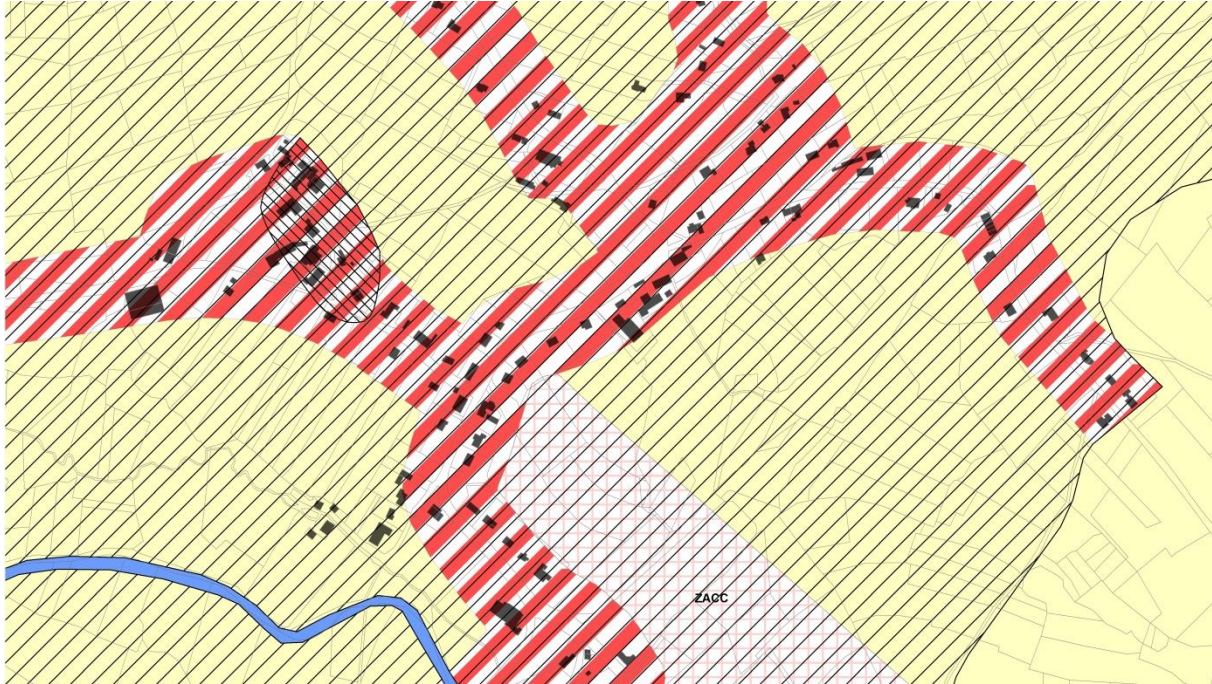
Elle est un des endroits qui polarise l’activité dans le village au même titre que l’école, le local de la jeunesse, la brasserie et l’église.



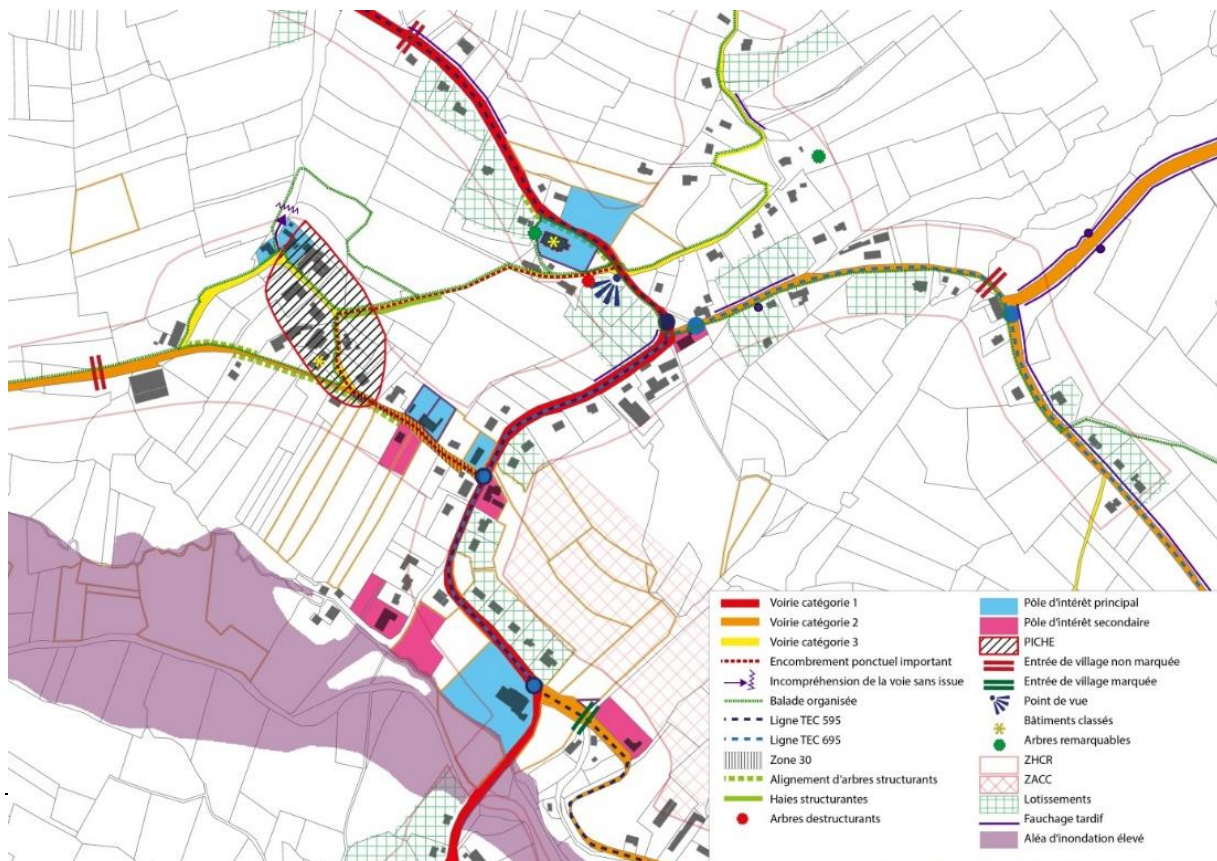
### c. Cadre légal lié au lieu : analyse de la situation de droit

#### Plan de secteur

Le périmètre se situe en zone d'habitat à caractère rural et en zone agricole. Une ZACC se situe juste à l'ouest du périmètre (voir carte ci-dessous).



#### Carte de synthèse de la situation existante :



**d. Présentation du périmètre d'intervention**

Zone bleue sur la carte

**ENJEUX ET OBJECTIFS**

Les enjeux et objectifs listés ci-dessous sont les points incontournables pour un projet cohérent et durable. Ils peuvent figurer tel quel dans le CSC (cahier spécial des charges) lors de l'appel d'offres. Ils permettent de juger de la cohérence des différents projets potentiels.

| Enjeux   | Objectifs spécifiques   |
|--|---|
| <b>Accompagnement paysager des abords de la salle de village</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer le stationnement dans un aménagement global d'abords</li> <li>• Apporter une image plus qualitative au stationnement</li> </ul> |
| <b>Intégration des besoins des citoyens</b>                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une aire de jeux pour enfants et ados</li> <li>• Créer un endroit de détente pour les adultes</li> </ul>                           |

**e. Statut de propriété**

Propriété de la Fabrique d'église

## *PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET*

---

Maître d'ouvrage

La Commune de Malmedy

Personnes ressources

- Service Public de Wallonie : DGO3
- Associations et commerces locaux
- Ecole communale
- Fabrique d'église, ...

## *PROGRAMME DE REALISATION*

---

**a. Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

Dès les premières réunions villageoises, ce projet a été plébiscité vu :

- L'absence d'endroits de récréation en plein air pour enfants et adultes
- La fréquentation de la salle Belva
- L'accroissement de la population d'enfants grâce à la venue de nouveaux jeunes ménages
- La création d'un lieu permettant les rencontres intergénérationnelles

**b. État du dossier**



Sans objet

**c. Programme des travaux**

- Aménagement des abords avec intégration du stationnement
- Création d'une aire de jeux pour enfants et ados
- Création d'un endroit de détente pour les adultes

**d. Planification**

- Réalisation des travaux

**e. Démarches administratives à réaliser**

- Marché public pour désigner un auteur de projet
- Demande de permis pour la mise en œuvre des aménagements
- Marché de travaux pour la mise en œuvre des aménagements

**f. Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

Sans objet

### *ESTIMATION GLOBALE DU COUT*

| <b>Estimation globale du coût</b>  | <b>Unités</b>        | <b>P.U.</b> | <b>Montant</b>   |
|--|----------------------|-------------|------------------|
| Aménagement paysager des abords de la salle de village                                     | 4.942 n <sup>2</sup> | 40€         | 197.680 €        |
| Accompagnement paysager du parking de la salle de village                                  | Fft                  | 50.000€     | 106.040 €        |
| Apport de mobilier (bancs, poubelles, jeux pour enfants, terrains foot, signalisation,...) | Fft                  | 10.000€     | 45.000 €         |
| <b>Total HTVA</b>  |                      |             | <b>348.720 €</b> |
| <b>Total TVAC</b>  |                      |             | <b>421.951 €</b> |
| <b>Origine du financement</b>  |                      |             |                  |
| <b>Développement rural Jusqu'à 500.000 €</b>   |                      |             | <b>337.560€</b>  |
| <b>Part communale</b>  |                      |             | <b>84.931 €</b>  |

**Projet rémunérateur : non**

## ÉVALUATION

---

### a. Indicateurs de réalisation

| Intitulé de l'indicateur                    | Valeur cible | Source de vérification |
|---|--------------|------------------------|
| Aménagement paysager des abords de la salle | 1            | Réception provisoire   |
| Aménagement de la plaine de jeux            | 1            | Réception provisoire   |

### b. Indicateurs de résultat

| Intitulé de l'indicateur             | Valeur cible             | Source de vérification   |
|--------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Taux d'occupation de la salle        | Augmentation de 20%      | Gestionnaire de la salle |
| Organisation d'activités sur le site | 5 activités nouvelles/an | Sondage                  |

## ANNEXES

### I. Dossier photographique



*Vue de la salle depuis la rue de l'Amblève*



*Salle et abords non aménagés*



*Vue sur l'arrière depuis la salle*



*Vue sur le village depuis la salle*



*Aire non aménagée à l'arrière de la salle*



*Bief et partie boisée à l'arrière de la salle*

## Fiche-Projet 1.4 : Réaliser une étude de programmation sur le cœur de village de Ligneuville

### *DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET*

---

L'étude de programmation sur le cœur de village de Ligneuville est une étude ensemblière permettant de comprendre les fiches-projets localisées à Ligneuville comme faisant partie d'un tout, en particulier les deux fiches-projets en lot 2 :

- FP 2.1 : réhabiliter la salle des Echos de l'Amblève de Ligneuville et ses abords ;
- FP 2.3 : créer des logements tremplins / intergénérationnels (HADA) à Ligneuville ;

Les programmes de chaque fiche-projet sont interdépendants et nécessitent à ce titre une étude globale pour localiser les fonctions envisagées aux bons endroits. L'étude de programmation portera principalement sur le cœur de village de Ligneuville et devra notamment permettre :

- d'identifier l'ensemble des bâtiments et abords du cœur de village pouvant faire l'objet d'un réaménagement ou d'une reconversion ;
- de juger la pertinence d'acquérir certains biens immobiliers ou certains terrains par la Commune ;
- d'évaluer les programmes présents dans chaque fiche-projet et éventuellement les compléter, modifier, ... ;
- de localiser les programmes identifiés ;
- d'intégrer les programmes dans une vision urbanistique durable ;
- de juger du potentiel et de l'impact du développement du cœur de village (nombre de logements, de m<sup>2</sup> supplémentaires pour de nouvelles fonctions, mobilité induite par ce développement, ...) ;
- de prioriser et de phaser les interventions et les investissements publics et privés ;
- ...

L'élaboration de ce document sera confiée à un bureau d'études compétent, désigné dans le respect de la législation relative aux marchés publics. Le contenu de la présente fiche pourra servir de base de travail pour la rédaction du cahier spécial des charges destiné à préciser l'objet et les modalités de l'étude à réaliser.

### *JUSTIFICATION DU PROJET*

---

Deux fiches-projets en lot 2 et trois fiches-projets en lot 3 présentent un programme ambitieux et se localisent au sein du cœur du village de Ligneuville :

- FP 2.1 : réhabiliter la salle des Echos de l'Amblève de Ligneuville et ses abords ;
- FP 2.3 : créer des logements tremplins / intergénérationnels (HADA) à Ligneuville ;
- FP 3.4 : aménager une piste cyclable pour la traversée de Ligneuville
- FP 3.8 : développer un projet d'épuration collective à Ligneuville
- FP 3.15 : réhabiliter la place de l'ancien marché, le Warhai de Ligneuville

Ces différentes fiches pourraient avoir un impact conséquent quant au futur du village. De plus, le cœur de village de Ligneuville présente des atouts et des faiblesses dont il faut tenir compte au sein des différents projets à venir. Une étude préalable globale permettra d'objectiver les choix à opérer, de rationaliser les coûts et permettra :

- La réutilisation du patrimoine local ancré dans les mémoires (biens immobiliers reconvertis).
- Une meilleure localisation des logements pour les aînés pour un plein épanouissement.
- L'optimisation des programmes au sein des bâtiments existants pouvant être reconvertis et par conséquent une réutilisation des ressources disponibles.
- La rationalisation des coûts au sein des différents investissements à réaliser permettant d'envisager une meilleure gestion économique des projets.

## *LIEN A LA STRATEGIE DU PCDR*

---

### **Défi(s)**

- 2 : Renforcer le vivre ensemble
- 3 : Affirmer le territoire communal et ses spécificités pour garantir qualité et attractivité
- 4 : Réinventer l'économie avec les ressources locales et le secteur non-marchand

### **Objectif(s) opérationnel(s) principal(aux)**

- 2.1 Répondre aux besoins de tous
- 2.5 Renforcer la convivialité dans les villages et les quartiers
- 3.2 : Préserver et faire évoluer positivement les paysages
- 3.4 Dynamiser et encadrer le développement territorial, urbanistique et architectural de la commune
- 4.7 Diversifier et valoriser les usages et productions des patrimoines bâti et paysager

## *IMPACT DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE*

---

### **Social et culturel**



### **Environnement**



### **Economique**



## *LOCALISATION*

---

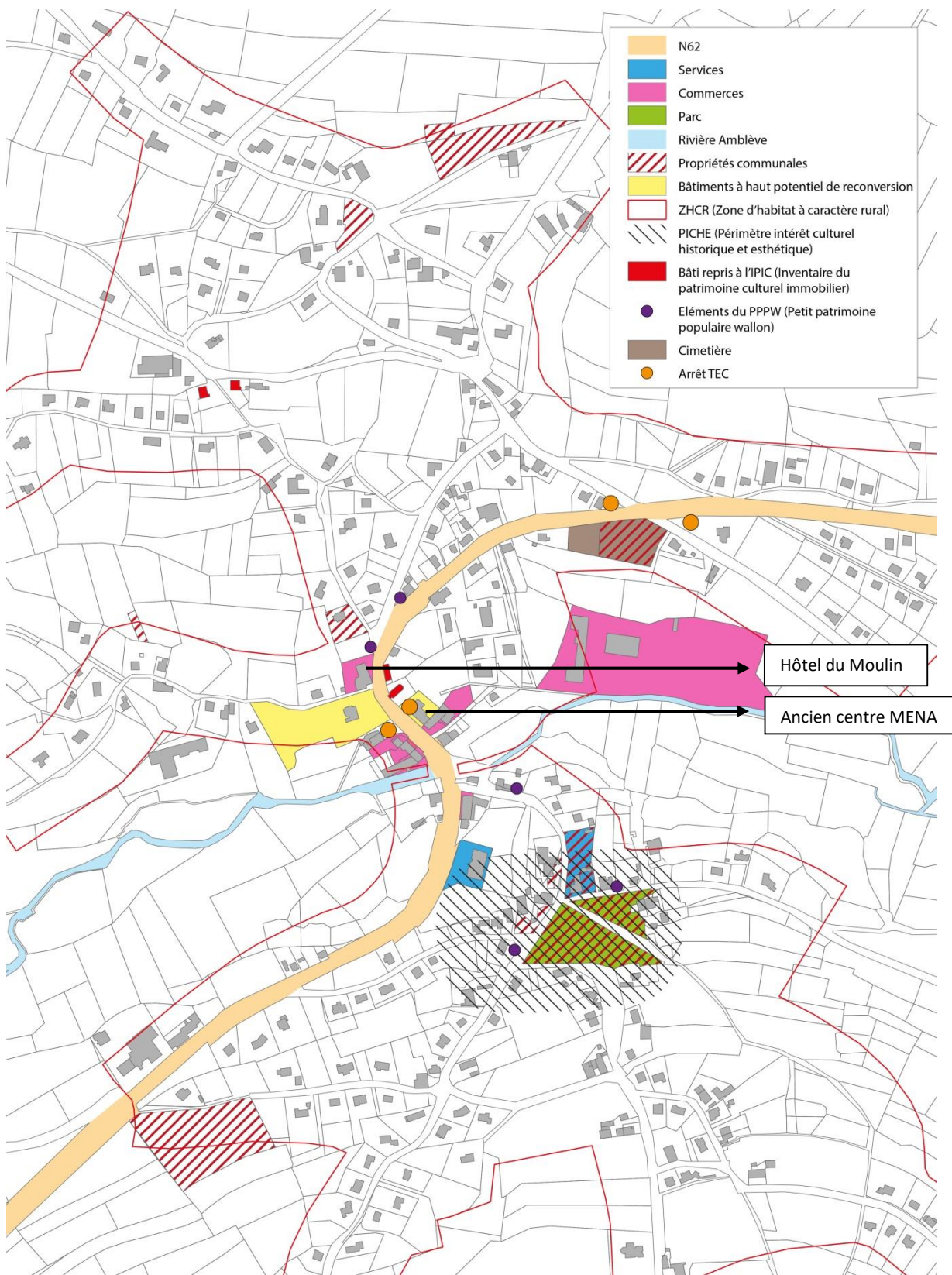
### **a. Localisation au sein de la commune, adresse**

Cœur de village de Ligneuville (voir plan en annexe)

Chalet suisse

**b. Intégration du projet par rapport à son environnement direct – relevé cartographique**

Salle de village



### c. Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires

#### Plan de secteur

Le cœur de village se situe en zone d'habitat à caractère rural, entouré par de la zone agricole tandis qu'une zone de plan d'eau marque la présence de l'Amblève. En surimpression, le tracé de la N61 est représenté et un périmètre d'intérêt culturel historique et esthétique (PICHE) couvre les abords du carrefour entre la route de Montenau et les rues W. Egan et Saint-Clair.

Le PICHE a pour but de favoriser, au sein d'un ensemble urbanisé, l'équilibre entre les espaces bâtis ou non bâtis et les monuments qui les dominent ou les sites qui les caractérisent. Ce qui implique que les actes et travaux soumis à permis peuvent faire l'objet de conditions particulières pour assurer cet équilibre.

#### Patrimoine bâti et naturel

Le village ne compte pas de bien ou de site classé. Il comprend toutefois plusieurs éléments repris à l'Inventaire du patrimoine immobilier culturel (IPIC) et différents éléments relevant du petit patrimoine populaire wallon (PPPW).

Au niveau du patrimoine naturel, 25 sujets sont repris comme arbres remarquables dans le parc du Warhay et un Chêne rouge d'Amérique, route Napoléon, en face du n°12.

#### Lotissements

Un seul lotissement, datant des années 1960, se situe à proximité du cœur de village et est entièrement urbanisé.

Aucun autre outil du Code du Développement Territorial (CoDT) ne s'applique sur Ligneuville hormis le schéma de développement territorial (SDT) qui couvre l'ensemble de la Wallonie et n'impacte pas le contenu de la fiche-projet.

### d. Présentation du périmètre d'intervention : atouts – faiblesses - enjeux

| <u>Atouts</u>   | <u>Faiblesses</u>   |
|---|---|
| Regroupement et centralité des commerces et services                          | Potentiel foncier communal faible et majoritairement inapte (relief, éloignement du centre,...) pour accueillir d'autres programmes que ceux qui existent (parc, cimetière,...) |
| Accessibilité facilitée par la N62  | Localisation de la salle « les échos de l'Amblève » légèrement à l'écart du centre de commerces et services   |
| Bâtiments à priori libres d'acquisition à proximité des commerces et services | Terrains à pente relativement élevée aux abords de la salle « les échos de l'Amblève »  |
| Cadre paysager de qualité aux abords de l'Amblève                             | Tourisme en déclin  |
| Présence d'un périmètre d'intérêt culturel historique et esthétique (PICHE)   | Nuisances liées à la N67 (trafic, bruit, insécurité)  |
| Nombreux éléments du petit patrimoine   | Absence d'un lieu convivialité clairement aménagé au sein du village  |

|  |  |
|--|--|
| Nombreux arbres de grande envergure  | Espace-rue peu qualitatif le long de la N62                      |
| Présence d'éléments bâtis repris à l'IPIC  | Etat sanitaire préoccupant de certains bâtiments repris à l'IPIC |
|  | Mobilier public vétuste et peu présent                           |
| <b>Enjeux</b>  |  |
| Intégration de différents projets ponctuels au sein d'une vision globale d'espace public                     |  |
| Localisation des logements tremplins/HADA dans un environnement propice au développement des personnes âgées |  |
| Définition d'une programmation cohérente en fonction des bâtiments disponibles et/ou acquérables             |  |
| Pérennisation des commerces et valorisation de leurs devantures  |  |
| Valorisation des éléments patrimoniaux et paysagers  |  |
| Apport d'une image qualitative propice au tourisme   |  |

**e. Statut de propriété**

L'étude portera sur des propriétés communales et privées (en majorité)

## *PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET*

---

- L'administration communale
- SPW DGO1 (route régionale)
- Le comité « salle de Ligneuville »
- Le secteur associatif local
- Partenaire privé potentiel
- La CLDR

## *PROGRAMME DE REALISATION*

---

**a. Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

Nécessité d'une étude préalable avant lancement de projets nécessitant des investissements conséquents à Ligneuville :

- FP 2.1 : réhabiliter la salle des Echos de l'Amblève de Ligneuville et ses abords ;
- FP 2.3 : créer des logements tremplins / intergénérationnels (HADA) à Ligneuville ;
- FP 3.4 : aménager une piste cyclable pour la traversée de Ligneuville
- FP 3.8 : développer un projet d'épuration collective à Ligneuville
- FP 3.15 : réhabiliter la place de l'ancien marché, le Warhai de Ligneuville

**b. État du dossier**

Projet

**c. Programme des travaux**

- Prendre contact avec les propriétaires des immeubles pouvant faire l'objet d'une acquisition.
- Procéder à un appel d'offre pour la désignation de l'auteur de projet.



- Réalisation de l'étude à avaliser en Collège communal.

**d. Planification**

Cette étude pourrait être menée dès 2019.

**e. Démarches administratives à réaliser**

- Prendre contact avec les propriétaires des immeubles pouvant faire l'objet d'une acquisition.
- Procéder à un appel d'offre pour la désignation de l'auteur de projet.

**f. Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Possibilité de mettre en place un comité de suivi.
- Présentation de l'étude en Conseil communal et au service urbanisme de la Commune.

### ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

| Estimation globale du coût  | Montant | Sources de financement                         |
|---|---------|--|
| Elaboration d'une étude de programmation circonscrite sur le cœur de village de Ligneuville | 25.000€ | Développement rural<br>Fonds propres communaux |

**Projet rémunérateur : non**

### ÉVALUATION

**a. Indicateurs de réalisation**

| Intitulé de l'indicateur              | Valeur cible | Source de vérification |
|---------------------------------------|--------------|------------------------|
| Etude réalisée par l'auteur de projet | Néant        | Néant                  |

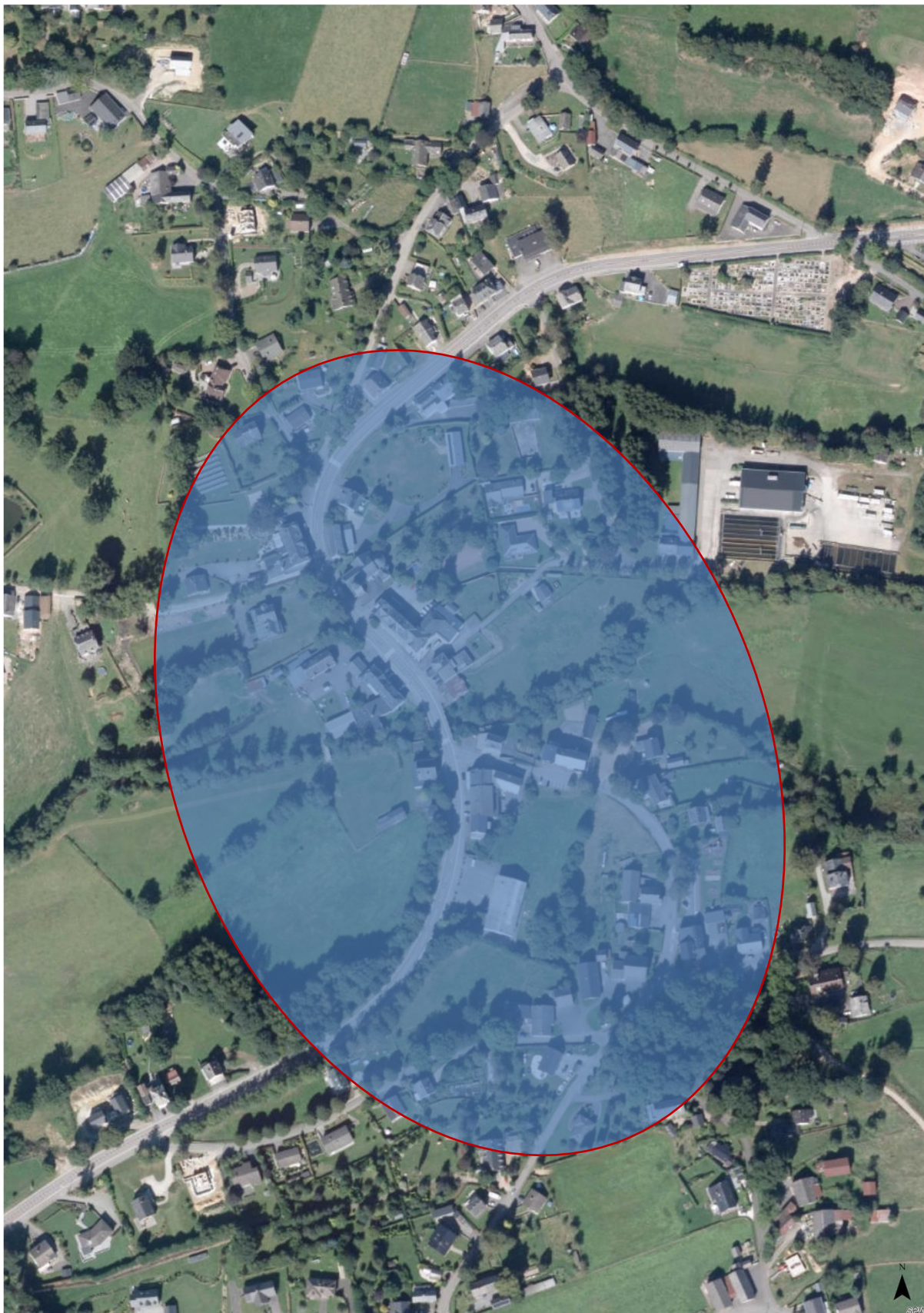
**b. Indicateurs de résultat**

| Intitulé de l'indicateur                          | Valeur cible | Source de vérification  |
|---|--------------|-------------------------|
| Présence de nouveaux logements                    |              | De visu, sur le terrain |
| Présence de nouvelles fonctions                   |              | De visu, sur le terrain |
| Pérennisation des services et commerces existants |              | De visu, sur le terrain |

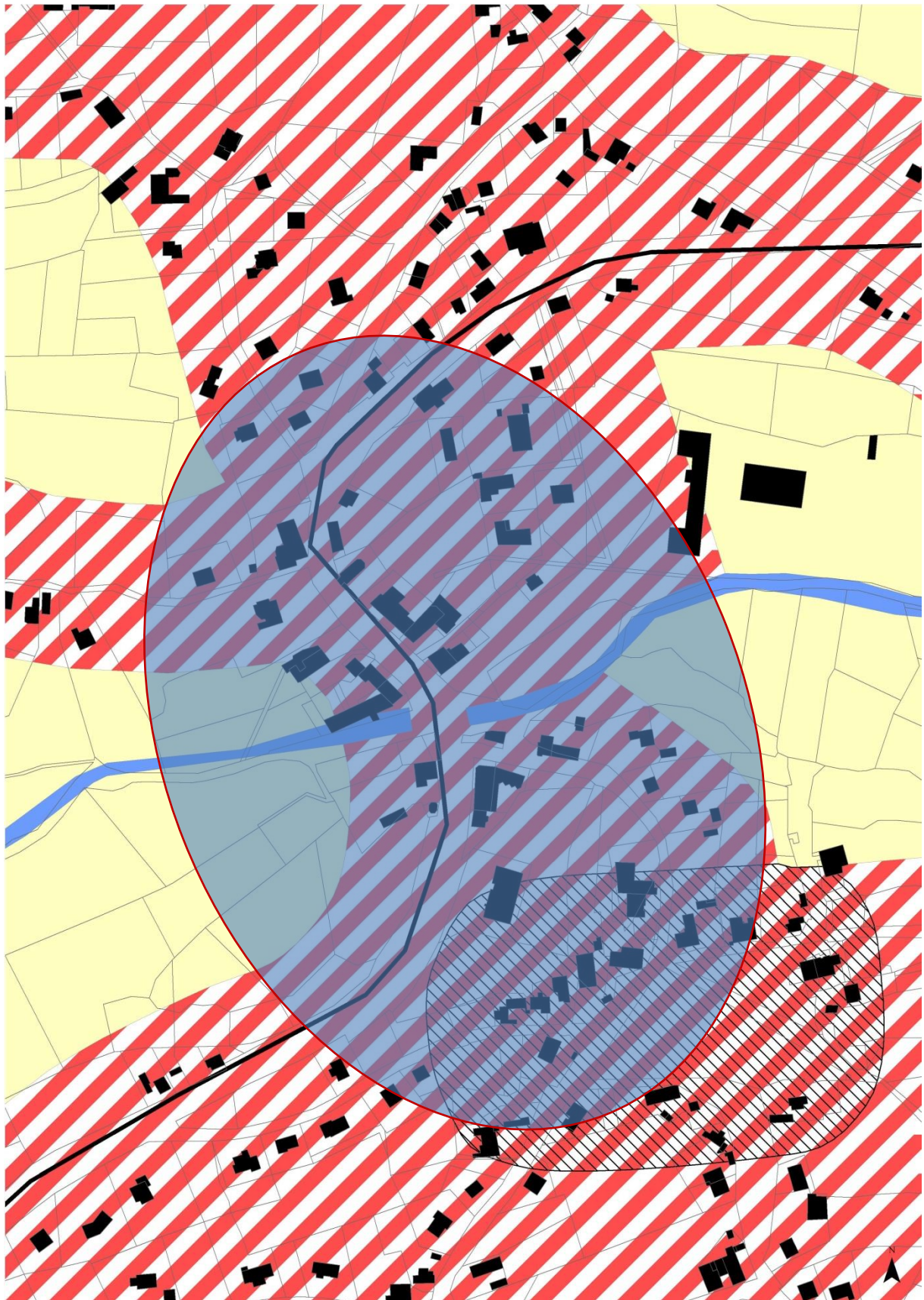
## ANNEXES

---

### I. Plan de situation



II. Périmètre d'intervention sur plan de secteur



III. Dossier photographique



P1



P2



P3



P4



P5



P6



P7

## Fiche-Projet 1.5 : Soutenir les producteurs locaux et le développement des circuits courts

### DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

---

Tout l'enjeu de ce projet est de mettre en place les conditions qui permettront de développer durablement les circuits courts au bénéfice du plus grand nombre.

Le projet propose deux axes :

➔Axe 1 :

Au vu de la multiplication des initiatives de production et commercialisation, il faut les structurer et les organiser pour permettre à chacune d'elles de se développer dans un contexte propice, et éviter une concurrence préjudiciable pour chacune.

Cela pourra se faire par la création d'une coopérative de producteurs et la connexion à la démarche engagée par le Réseau Aliment terre (RATAV) sur les 20 communes francophones de l'arrondissement de Verviers.

➔Axe 2 :

Soutenir les producteurs locaux en :

- Améliorant la visibilité des producteurs locaux (via divers outils de communication, l'organisation de parcours de découverte, d'évènements promotionnels tels que des concours de cuisine, l'élaboration d'une charte...)
- Organisant un marché (dominical ?) des producteurs dans les villages et/ou créer un magasin de producteurs ambulants
- Amenant la Commune à utiliser les produits locaux dans les cahiers des charges des collectivités (CPAS, écoles,...)
- Créant un supermarché coopératif de produits locaux en ville
- Organisant une édition de « C'est bon, c'est wallon »
- Sensibilisant divers publics à l'utilisation de produits locaux (gardiennes d'enfants, associations entreprises, ...)
- ....

Les productions visées par ce projet concernent aussi bien les produits du terroir que l'artisanat local.

Ce projet est en lien avec les fiches :

- 1.13 « *Organiser une foire des savoir-faire locaux* »
- 1.14 « *Intégrer les produits locaux, de saison, essentiellement bios dans les repas des cantines scolaires* »
- 2.1 « *Réhabiliter la salle des Echos de l'Amblève de Ligneuville et ses abords* »
- 2.7 « *Créer une maison multiservices et de logements dans l'ancien presbytère de Bellevaux* »
- 3.30 « *Créer une EFT concernant les métiers de l'Horeca* »

## JUSTIFICATION DU PROJET

---

La demande en produits locaux, à Malmedy comme ailleurs, est en croissance quasi exponentielle ces dernières années. Les enjeux liés aux changements climatiques, à l'avenir de l'agriculture régionale, à la santé, à la souveraineté alimentaire... amènent de plus en plus de citoyens à chercher à s'approvisionner localement à la fois à des prix accessibles et équitables pour les producteurs.

Cet engouement pour les produits du terroir et les circuits courts a débouché sur l'arrivée de toute une série de nouveaux producteurs. A titre d'exemple, il y avait un seul maraîcher pour Malmedy et les communes limitrophes en 2014, ils sont au nombre de 8 fin 2017 !

En outre, le diagnostic et les habitants consultés font le même constat concernant le manque de commerces de proximité dans certains villages et la difficulté pour certaines personnes à se rendre à des magasins plus éloignés.

En soutenant l'organisation de marchés décentralisés ou d'initiatives privées telles qu'une épicerie ambulante, ce projet contribue à satisfaire ces besoins en commerces de proximité pour les habitants comme pour les touristes d'ailleurs.

## LIEN A LA STRATEGIE DU PCDR

---

### Défi(s)

- **1** : Développer une identité communale authentique et partagée
- **3** : Affirmer le territoire communal et ses spécificités pour garantir qualité et attractivité
- **4** : Réinventer l'économie avec les ressources locales et le secteur non marchand

### Objectif(s) opérationnel(s) principal(aux)

- 1.3 : Communiquer, informer, sensibiliser
- 3.5 : Affirmer le statut de pôle régional tout en assurant la gestion des impacts
- 4.1 : Soutenir et développer les savoirs faire locaux
- 4.2 : Développer une économie circulaire basée sur les circuits courts
- 4.3 : Développer l'emploi local et les emplois non délocalisables
- 4.5 : Développer l'autonomie alimentaire

## IMPACT DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

### Social et culturel



### Environnement



### Economique



## LOCALISATION

---

### a. Localisation au sein de la commune, adresse

Un peu partout sur le territoire communal

### b. Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Le projet devra s'articuler notamment avec les démarches entreprises par le RATAV

### c. Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires

Sans objet

### d. Présentation du périmètre d'intervention

Sans objet

### e. Statut de propriété

Sans objet

## PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

---

- Les producteurs locaux
- Les commerces locaux
- La Commune de Malmedy
- Les collectivités communales (CPAS, écoles,...)
- Les citoyens (notamment via les GAC), les associations, les entreprises
- La CLDR
- Le RATAV
- Les agences conseils et organismes d'accompagnement à la création d'entreprises
- Les organismes de formation

## PROGRAMME DE REALISATION

---

### a. Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Le contexte porteur, la multiplication des initiatives, l'existence du RATAV,... sont autant de raisons qui ont amené la CLDR à placer ce projet parmi les projets prioritaires.

### b. État du dossier

Sont notamment d'ores et déjà acquis :

- La création d'une monnaie locale,
- L'octroi d'une bourse pour la création d'une coopérative de producteurs,
- La signature de la charte de Milan par le Conseil communal (décembre 2017) et divers acteurs locaux tels que la CLDR et le Cercle Intermills.

### c. Programme des travaux

Les diverses actions envisagées seront mises en place progressivement dès 2018.

**d. Planification**

Ce projet est déjà en cours de concrétisation, les diverses pistes imaginées seront mises en place progressivement dès le début 2018.

**e. Démarches administratives à réaliser**

Sans objet

**f. Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

Sans objet

*ESTIMATION GLOBALE DU COUT*

| Estimation globale du coût   | Montant  | Sources de financement  |
|--|----------|---|
| Ce type de projet n'est pas éligible au niveau du budget DR                            |          |   |
| Frais de communication   | 5000€/an | En fonds propres ou grâce à des appels à projets éventuels notamment via le prochain Plan wallon de Développement Rural |
| Frais administratifs divers  | 5000€    |   |
| Mise à disposition du Hall des expos pour l'organisation de « C'est bon c'est wallon » | 2500€    |   |

**Projet rémunérateur :** non

*ÉVALUATION***a. Indicateurs de réalisation**

| Intitulé de l'indicateur                                     | Valeur cible                       | Source de vérification |
|--|------------------------------------|------------------------|
| Création d'une coopérative de producteurs                    | 1                                  | La Commune             |
| Organisation de marchés de produits locaux dans les villages | Un marché par village à l'été 2019 | La Commune             |
| Mise en ligne d'un site internet regroupant les producteurs  | Septembre 2018                     | La Commune             |
| Adaptation des cahiers des charges de la commune             | Septembre 2018                     | La Commune             |



**b. Indicateurs de résultat**

| <b>Intitulé de l'indicateur</b>  | <b>Valeur cible</b>                            | <b>Source de vérification</b> |
|--|--|-------------------------------|
| Ouverture d'un point de vente par la coopérative                                 | 1  | Inauguration                  |
| Nombre de signataires de la charte de Milan                                      | 20% du tissu associatif en 2018<br>50% en 2019 | La CLDR                       |
| Nombre de producteurs locaux adhérant à la coopérative                           | 15   | Le comité d'accompagnement    |
| Nombre de manifestations organisées par la commune intégrant des produits locaux | 50% en 2019<br>100% en 2020                    | La Commune                    |

## Fiche-Action 1.6 : Mettre en place un service d'aide aux seniors

### DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

---

Le projet vise à mettre en place un service d'aide aux seniors pour leur permettre de rester le plus longtemps possible dans les villages.

Pour ce faire, le projet envisage de mettre en place toute une série de choses qui pallient aux manquements actuels en matière de :

- mobilité et par conséquent d'accès aux services, aux commerces
- de vie sociale
- d'accès aux soins de santé, ...

Ce service proposera, en lien avec la démarche WADA (réalisation d'un état des lieux exhaustif) à laquelle Malmedy participe en tant que commune pilote, une série d'actions telles que :

- la mise sur pied d'un système de livraison des courses en lien avec la création de la Cellule des Moins Mobiles, projet de mobilité intercommunal en cours
- la mise en place d'un système de « co-voiturage » le we en lien avec la création de la Cellule des Moins Mobiles et parallèlement à la plateforme « Volontariat Malmédien »
- la mise en place de services d'aide administrative adaptés aux seniors
- l'organisation d'activités permettant de garder une vie sociale dans les villages
- une information sur les divers services qui sont à leur disposition (ex. le service de jardinage proposé par Cap Terre)
- la réalisation d'une brochure et un site web spécialement dédiés aux seniors

Ce projet est directement en lien avec le projet du lot 0 « *Mise en place d'une plateforme du volontariat* » ainsi que les projets :

- 1.16 « *Améliorer la communication communale et engager la Commune de façon critique dans une stratégie numérique/Smart City* »
- 2.2 « *Créer des logements tremplins / intergénérationnels (HADA) à Ligneuville* »
- 2.3 « *Créer des logements tremplins / intergénérationnels (HADA) à Xhoffraix* »
- 2.7 « *Créer une maison multiservices et des logements dans l'ancien presbytère de Bellevaux* »

### JUSTIFICATION DU PROJET

---

En 2011, la répartition pour cette catégorie de population à Malmedy (9,9%) est nettement supérieure à la répartition de la population sur l'arrondissement de Verviers (environ 8,2%) et des communes comme Waimes (8,4%) et Stavelot (8,3%). A terme, la population va continuer à augmenter : on prévoit près de 23% de personnes de plus de 65 ans à Malmedy à l'horizon 2026.

Ceci est dû en partie à la présence de 3 maisons de repos sur l'entité. De plus, en tant que pôle secondaire au sud de l'arrondissement de Verviers et vu la qualité de son environnement, Malmedy ville est très prisée par les seniors, et bien souvent des seniors plus aisés que la moyenne. Cela a comme impact une concentration des commerces et des services liés à cette frange de la population au centre-ville et une disparition quasi généralisée de ceux-ci dans les villages (dans une moindre mesure à Ligneuville).

## LIEN A LA STRATEGIE DU PCDR

---

### Défi(s)

- 1 : Développer une identité communale authentique et partagée
- 2 : Renforcer le vivre ensemble

### Objectif(s) opérationnel(s) principal(aux)

- 1.2 Développer l'engagement des habitants de la commune
- 2.1. Répondre aux besoins de tous
- 2.3 Encourager l'ouverture à l'autre
- 2.4 Cultiver l'altérité comme source de richesse
- 2.5 Renforcer la convivialité dans les villages et les quartiers

## IMPACT DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

### Social et culturel



### Environnement



### Economique



## LOCALISATION

---

### a. Localisation au sein de la commune, adresse

Territoire communal

### b. Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Sans objet

### c. Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires

Sans objet

### d. Présentation du périmètre d'intervention

Sans objet

### e. Statut de propriété

Sans objet

## PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

---

- Le Conseil Consultatif des Aînés (CCCA)
- Le comité de pilotage Wada
- Le Plan de cohésion sociale
- Les asbl Qualidom et Options
- Le CPAS
- La Croix-Rouge
- Les associations villageoises
- La CLDR

## PROGRAMME DE REALISATION

---

### a. Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

La dynamique créée dans le cadre du projet pilote WADA et la prise de conscience de l'enjeu du vieillissement sur le développement de la commune de Malmedy a amené la CLDR à considérer ce projet comme prioritaire.

### b. État du dossier

En tant que commune-pilote Wallonie amies des aînés, Malmedy a mis en place un comité de pilotage WADA qui a réalisé 3 diagnostics et réalise actuellement un plan d'actions. Après cette 1ère phase, la commune sera invitée à participer à la 2ème phase : réalisation des pistes d'actions et à la 3ème phase, l'évaluation.

### c. Programme des travaux

Dans la continuité du travail effectué dans le cadre de WADA, toute une série d'actions vont être concrétisées en 2018.

### d. Planification

- Mise en place de la plateforme de volontariat 2018
- Sortie du guide des aînés 2018
- Mise en ligne de la plateforme web 2019

### e. Démarches administratives à réaliser

Sans objet

### f. Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Sans objet

## ESTIMATION GLOBALE DU COUT

---

| Postes de frais                     | Montants | Sources de financement         |
|-------------------------------------|----------|--------------------------------|
| Impression de la brochure des aînés | 2.000 €  | Commune                        |
| Plateforme internet                 | 7.500€   | Réponse à des appels à projets |

**Projet rémunérateur :** non

## ÉVALUATION

---

### a. Indicateurs de réalisation

| Intitulé de l'indicateur  | Valeur cible | Source de vérification |
|---------------------------|--------------|------------------------|
| Cellule des moins mobiles | 1            | Le Comité WADA         |
| Brochure des aînés        | 1            | Le Comité WADA         |
| Plateforme du volontariat | 1            | Le Comité WADA         |

### b. Indicateurs de résultat

| Intitulé de l'indicateur                                     | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| - Nbre de séniors bénéficiant du système de livraison        | 20           | Le Comité WADA         |
| - Nbre de séniors utilisant le service de co-voiturage de we | 10           | Le Comité WADA         |
| - Nbre de séniors utilisant les services de Cap terre        | 10           | Le Comité WADA         |

## Fiche-action 1.7 : Mettre en œuvre un plan de développement du paysage

### *DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET*

---

Ce projet sera mené en deux étapes.

Etape 1 - Elaboration d'un plan de gestion du paysage, selon la démarche suivante (cf annexe 1 dans le dossier annexes – partie V) :

- approche cartographique
- zonage par unités paysagères
- analyse de la structure paysagère in situ
- appréciation/attribution d'une valeur pour chaque unité paysagère
- définition des mesures à prendre/actions à mener

Etape 2 - Mise en œuvre d'actions concrètes issues du plan :

Tout au long de la démarche, des actions de sensibilisation et d'information/formations seront menées afin d'arriver autant que possible à ce que les Malmédiens aient une lecture commune de leur paysage, condition indispensable pour définir un plan d'actions fédérateur qui permettra de préserver un paysage de qualité et le faire évoluer là où il est altéré.

Sont notamment envisagées :

- la sensibilisation à la lecture et à l'interprétation du paysage du personnel communal et des citoyens (dont la jeunesse) via concours photos, visites de terrain,...
- l'identification de points de vue paysagers, ligne de vues remarquables et sites d'intérêt paysager
- ...

### *JUSTIFICATION DU PROJET*

---

La qualité et la diversité des paysages ont été identifiées à la fois comme une caractéristique et un atout majeur du territoire de la commune.

Pour en piloter l'évolution (le gérer, le préserver et le développer), il est nécessaire d'en faire une analyse approfondie et de définir un programme d'actions/mesures, le tout dans une démarche participative pour favoriser l'appropriation par le plus grand nombre.

Traiter le paysage au niveau local avec la participation des citoyens est un enjeu majeur pour développer la responsabilité des habitants sur la qualité des paysages et de l'environnement qui les entoure.

## LIEN A LA STRATEGIE DU PCDR

---

### Défi(s)

- 1 : Développer une identité communale authentique et partagée
- 3 : Affirmer le territoire communal et ses spécificités pour garantir qualité et attractivité
- 4 : Réinventer l'économie avec les ressources locales et le secteur non-marchand

### Objectif(s) opérationnel(s) principal(aux)

- 1.1 Développer la coopération et l'action collective
- 1.2 Développer l'engagement des habitants de la commune
- 1.3 Communiquer, informer et sensibiliser
- 3.2 Préserver et faire évoluer positivement la qualité des paysages
- 3.4 Dynamiser et encadrer le développement territorial, urbanistique et architectural
- 4.7 Diversifier et valoriser usages et productions des patrimoines bâti et paysage

## IMPACT DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

### Social et culturel



### Environnement



### Economique



## LOCALISATION

---

### a. Localisation au sein de la commune, adresse

Partout sur le territoire communal

### b. Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Non pertinent

### c. Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires

Non pertinent

### d. Présentation du périmètre d'intervention

Non pertinent

### e. Statut de propriété

Non pertinent

## *PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET*

---

- Les services communaux
- La CLDR
- Les associations
- Le Cercle Intermills
- La population
- Les écoles

## *PROGRAMME DE REALISATION*

---

### **a. Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

Lors de la priorisation des objectifs de la stratégie, les membres de la CLDR ont considéré que « Préserver et faire évoluer positivement la qualité des paysages » était l'objectif prioritaire de la stratégie.

### **b. État du dossier**

La méthodologie qui servira de base à l'élaboration du plan de développement du paysage est connue.

### **c. Programme des travaux**

Voir annexe

### **d. Planification**

Mise en place du groupe de travail dès 2018, finalisation du plan d'ici début 2020.

La sensibilisation se fera au fur et à mesure et la concrétisation des premières actions de terrain début 2019.

### **e. Démarches administratives à réaliser**

Sans objet

### **f. Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

## *ESTIMATION GLOBALE DU COUT*

---

| <b>Postes de frais</b>        | <b>Montant</b> | <b>Sources de financement</b>                       |
|-------------------------------|----------------|---|
| Réalisation de l'étude        | 0              | Groupe de travail CLDR animé par un expert bénévole |
| Frais d'impression            | 2.500€         | Commune   |
| Communication/sensibilisation | 2.500€         |   |
| <b>Total</b>                  | <b>5.000€</b>  |   |

**Projet rémunérateur : non**



## ÉVALUATION

---

### a. Indicateurs de réalisation

| Intitulé de l'indicateur           | Valeur cible | Source de vérification |
|------------------------------------|--------------|------------------------|
| Mise en place du groupe de travail | 1            | La commune             |
| Réalisation de l'étude             | 1            | La commune             |

### b. Indicateurs de résultat

| Intitulé de l'indicateur                         | Valeur cible                  | Source de vérification |
|--|-------------------------------|------------------------|
| - Nombre d'actions identifiées dans l'étude      | 2x/ an                        | Le groupe de travail   |
| - Nombre de zones d'intérêt paysagers préservées | Nombre identifié dans l'étude | La commune             |

## ANNEXES

---

Méthodologie proposée cf annexe 1 dans le dossier annexes de la partie V

## Fiche-action 1.8 : Mettre en place un plan de gestion des déchets

### DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

---

Le projet vise essentiellement à mettre en place une politique de gestion de la propreté et de prévention des déchets en :

- Sensibilisant et incitant le citoyen au maintien de la propreté publique et à la protection de leur cadre de vie
- Apportant des solutions concrètes à la problématique des déchets
- Renforçant et maintenant la propreté des lieux et espaces publics ainsi que leur convivialité

### JUSTIFICATION DU PROJET

---

Les atteintes à la propreté publique sont régulières sur la commune de Malmedy que ce soit aux bords des routes (canettes, dépôts sauvages,...), aux abords de lieux fréquentés (bike park par ex), lors d'évènements festifs, dans des lieux privés non entretenus,... Bien que des campagnes de nettoyage existent (opération communes et rivières propres par exemple), les membres de la CLDR et les villageois estiment que la commune et les Malmédiens n'en font pas assez. Ils souhaitent donc apporter des solutions concrètes qui puissent agir progressivement et durablement sur les causes et par conséquent sur les comportements individuels et collectifs induisant des incivilités ou encourageant la propreté.

### LIEN A LA STRATEGIE DU PCDR

---

#### Défi(s)

Cette fiche action s'inscrit dans les 5 défis de la stratégie au vu de son caractère transversal notamment dû à toute une série d'actions envisagées :

- actions collectives et de sensibilisation pour le défi n°1 « **Développer une identité communale authentique et partagée** »
- l'amélioration de la convivialité pour le défi n°2, « **Renforcer le vivre ensemble** »
- la gestion des déchets en écho au défi n°3 « **Affirmer le territoire communal et ses spécificités pour garantir qualité et attractivité** »
- le recyclage des déchets qui fait référence au défi n° 4 « **Réinventer l'économie avec les ressources locales et le secteur non-marchand** »
- celles qui font appel à la créativité et s'inscrivent dans le défi n°5 « **Rechercher les opportunités liées à la révolution numérique, à l'innovation et à la créativité** »

#### Objectif(s) opérationnel(s) principal(aux)

- 1.1 Développer la coopération et l'action collective
- 1.2 Développer l'engagement des habitants de la commune
- 1.3 Communiquer, informer, sensibiliser

- 2.2 Renforcer le civisme
- 2.5 Renforcer la convivialité dans les villages et les quartiers
- 3.1 Protéger les habitats, la biodiversité et la qualité des eaux de la pollution et des dégradations
- 4.2 Développer une économie circulaire basée sur les circuits courts
- 5.1 Soutenir les initiatives en lien avec la culture et la créativité

## *IMPACT DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE*

---

### Social et culturel



### Environnement



### Economique



## *LOCALISATION*

---

### **a. Localisation au sein de la commune, adresse**

Territoire communal

### **b. Intégration du projet par rapport à son environnement direct**

Les différentes actions menées dans le cadre de ce projet seront mises en application en fonction de l'environnement dans lequel elles prendront place.

### **c. Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires**

Sans objet

### **d. Présentation du périmètre d'intervention**

En fonction du lieu envisagé

### **e. Statut de propriété**

En fonction du lieu envisagé

## *PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET*

---

- Les services communaux
- La CLDR
- Les entreprises locales
- Les écoles

## *PROGRAMME DE REALISATION*

---

### **a. Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

Lors de la priorisation des actions, la CLDR a doublement manifesté sa volonté de voir cette fiche action concrétisée au plus vite : non seulement parce que les membres souhaitent s'y investir mais aussi parce qu'ils ont invité les élus et la commune à s'y engager de façon volontariste.

**b. État du dossier**

Sans objet

**c. Programme des travaux**

Concrètement, les choses pourraient se mettre en place comme suit :

1. Mise en place d'une **plateforme de concertation** « propreté publique » (nom à préciser) composée de membres de la CLDR, d'employés de la commune et des services travaux, d'associations villageoises, environnementales, de responsables d'entreprises, ...
2. Réalisation d'un **diagnostic** des lieux problématiques en matière de déchets et propreté. Celui-ci permettra d'identifier sur cartes les lieux prioritaires à traiter, les caractéristiques de chaque lieu, les moyens et ressources disponibles, ...  
Il fera aussi l'inventaire des actions déjà existantes et l'évaluation de leur impact avant **l'identification de solutions** aux problématiques rencontrées que ce soit en termes de prévention et sensibilisation, d'actions à entreprendre, d'aménagements à réaliser, d'équipements, d'entretien, de contrôle, ...
3. La réalisation **d'un plan d'actions** dans lequel il s'agira de préciser les objectifs, le public visé, les éléments déclencheurs, les éventuels budgets des nouvelles actions et de celles qui sont déjà existantes. Il sera accompagné de la **carte des acteurs** et des partenaires essentiels à associer aux différentes actions : identification des responsables propreté au sein des villages ;
4. La **mise en place des aménagements/équipements** proposés, par ex. des poubelles incitatives et attrayantes (filets), des bacs à compost, des panneaux à chewing-gums, des cendriers attractifs, des canisettes, ... ces équipements seront en cohérence avec les problèmes identifiées, la campagne de sensibilisation, le public visé, ...
5. La **réalisation de la campagne de sensibilisation et d'éducation en respect des principes du Développement Durable** ;
6. Mise en place des **mesures de contrôle et répression** ;
7. Mise en place **d'un système d'évaluation et d'amélioration** qui, outre divers indicateurs, comprendra une **cartographie participative** (évolution de la propreté par zone et au cours du temps), et éventuellement une évaluation de l'efficacité des actions (nombre d'heures prestées par rapport à la propreté des secteurs/événements, quantité et coût du matériel de communication par rapport au nombre de personnes touchées, ...).

La « grille des Indicateurs de propreté » produite par l'association française des Villes pour la Propreté Urbaine ([www.avpu.fr](http://www.avpu.fr)) pourrait être utilisée. C'est un outil de suivi interne de la propreté qui permet l'utilisation de son propre système de mesure du degré de propreté dans les lieux publics.

**d. Planification**

La mise en place de la plateforme de concertation se fera dans le courant du premier semestre 2018 afin de réaliser le plan d'actions pour la fin de l'année

**e. Démarches administratives à réaliser**

Sans objet

**f. Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

Sans objet

## ESTIMATION GLOBALE DU COUT

| Estimation globale du coût | Montant   | Sources de financement      |
|----------------------------|---|-----------------------------|
|                            | Selon leur type, il devrait varier entre 2000 et 5000€/action | Commune<br>Appels à projets |

**Projet rémunérateur** : non

## ÉVALUATION

### a. Indicateurs de réalisation

| Intitulé de l'indicateur  | Valeur cible | Source de vérification |
|---|--------------|------------------------|
| - Mise en place de la plateforme de concertation                                    | 1            | Commune                |
| - Plan d'actions  | 1            | Commune                |
| - Mise en place d'une campagne de sensibilisation/prévention à la propreté publique | 1/an         | Plateforme             |
| - Mise en place d'un système d'évaluation de la propreté publique                   | 1            | Plateforme             |

### b. Indicateurs de résultat

| Intitulé de l'indicateur   | Valeur cible           | Source de vérification        |
|--|------------------------|-------------------------------|
| - Notoriété de la commune en tant que commune propre   | 90% des avis           | Enquête                       |
| - Evolution du poids des déchets sauvages collectés par zone   | Moins 50 % d'ici 3 ans | La plateforme de concertation |
| - Evolution du poids des déchets collectés par évènement   | Moins 50% d'ici 3 ans  | La plateforme de concertation |
| - Diminution progressive des sanctions administratives infligées pour des infractions liées à la propreté publique | Moins 20% par an       | La Commune                    |

## Fiche-action 1.9 : Coordonner les acteurs œuvrant à l'intégration des étrangers

### DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

---

L'objectif est de confirmer la volonté de la commune et de ses habitants à se montrer accueillants avec les étrangers qui s'y présentent et y vivent, que ce soit au travers des services administratifs ou de la cohabitation dans les quartiers et les villages, de l'insertion socioprofessionnelle, du renforcement des solidarités culturelles,...

Vu l'actualité et alors que les Malmédiens sont à priori considérés comme accueillants et solidaires, que plusieurs associations très actives offrent déjà toute une palette de services, le projet a pour objectif d'améliorer la coordination et la communication entre tous les acteurs qui font encore trop souvent défaut comme cela a été pointé lors des rencontres des personnes ressources notamment.

→ Au niveau de la commune il s'agira de viser l'amélioration continue des services dans l'accueil des étrangers. Sont notamment prévus à cet effet :

- L'organisation d'une session annuelle de sensibilisation des employés communaux aux problématiques rencontrées par les étrangers.
- L'organisation de temps de formation pour les employés communaux recevant les demandes des étrangers pour leur permettre de produire des réponses de qualité grâce à une meilleure maîtrise des procédures administratives qui concernent les demandeurs d'asile, les réfugiés et les étrangers.

→ Au niveau de la coordination des divers acteurs communaux et associatifs, le projet visera à insuffler un esprit général d'ouverture et d'intérêt par rapport à l'« autre » :

- amener la commune à adhérer à la campagne « commune hospitalière »
- écrire un plan d'action général, avec tous les acteurs de la commune, qui prévoit des temps d'information publique, des temps de convivialité, de rencontre, etc.
- organiser les temps d'information publique sur « *qui est là et pourquoi ?* » afin notamment d'éviter les amalgames ou de déconstruire les a priori et les idées fausses (par exemple à propos du coût réellement supporté par la commune).
- susciter et soutenir les initiatives citoyennes ou associatives de rencontres socio-culturelles.
- multiplier les moments de découverte des cultures respectives.
- stimuler, soutenir l'ouverture de cours de langue française (allemande?) ou tables de conversation dans la commune
- faciliter l'insertion professionnelle
- faciliter l'accueil et l'intégration des enfants migrants dans le cursus scolaire en soutenant l'ouverture de « classes-passerelles » dans les écoles communales ou en les orientant vers celles existant déjà à proximité
- informer les personnes nouvellement arrivées possédant un diplôme des possibilités de demander une équivalence de leur diplôme et soutenir financièrement la procédure de demande d'une équivalence – quand elle est possible - via le CPAS.
- aider à la recherche d'un logement qui doit être accessible à tous les publics, avec une attention particulière aux étrangers pour des raisons de barrière linguistique et de discrimination pratiquée par certains propriétaires.

## JUSTIFICATION DU PROJET

---

Conscients que beaucoup de matières qui concernent l'asile et l'immigration ressortent des compétences de l'Etat fédéral voire même de l'Union européenne et que toute une série d'actions se font déjà sur le territoire communal, les Malmédiens souhaitent que leur commune et les acteurs associatifs œuvrant au quotidien à l'accueil des personnes étrangères amplifient et structurent encore plus leurs actions.

Outre l'ouverture d'un centre MENA (finalement fermé le 31/12/2017) à Ligneuville, ce qui a amplifié les besoins d'accompagnement comme par exemple l'augmentation significative du nombre de participants au cours d'alphabétisation, une partie importante des habitants estiment que la convivialité Malmédienne est menacée : l'augmentation des nouveaux habitants et leur non intégration à la vie des villages ou des quartiers étant une des causes principales.

Que ce soit au travers des services administratifs, de l'accueil des personnes nouvellement arrivées sur son territoire, de leur intégration socio-professionnelle ou de l'esprit général d'ouverture de tous les acteurs de la commune, la demande est de définir un processus qui permette de poser les jalons d'une politique structurelle globalement respectueuse des droits humains des migrants.

## LIEN A LA STRATEGIE DU PCDR

---

### Défi(s)

- 1 : Développer une identité communale authentique et partagée
- 2 : Renforcer le vivre ensemble
- 5 : Rechercher les opportunités liées à la révolution numérique, à l'innovation et à la créativité

### Objectif(s) opérationnel(s) principal(aux)

- 1.1 : Développer la coopération et l'action collective
- 1.2 : Développer l'engagement des habitants de la commune
- 1.3 : Communiquer, informer et sensibiliser
- 2.1 : Répondre aux besoins de tous
- 2.3 : Encourager l'ouverture à l'autre
- 2.4 : Cultiver l'altérité comme source de richesse
- 2.5 Renforcer la convivialité dans les villages et les quartiers
- 5.3 : Relier tous les acteurs de la commune entre eux et vers l'extérieur

## IMPACT DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

### Social et culturel



### Environnement



### Economique



## LOCALISATION

---

### a. Localisation au sein de la commune, adresse

Partout dans la commune mais essentiellement en ville

### b. Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Non pertinent

### c. Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires

Non pertinent

### d. Présentation du périmètre d'intervention

Non pertinent

### e. Statut de propriété

Non pertinent

## PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

---

- Les services communaux
- Le CPAS
- Couleur Café asbl
- Options asbl
- Ni wakati asbl
- La Croix Rouge
- La CLDR (en soutien)

## PROGRAMME DE REALISATION

---

### a. Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Vu son pouvoir d'attraction en tant que ville principale du sud de l'arrondissement de Verviers, le dynamisme des structures engagées dans le domaine et l'actualité concernant les migrants, le projet a été placé dans le lot 1 par la CLDR.

### b. État du dossier

Toute une série de chose sont en cours, mais le manque de coordination entre les acteurs ne permet pas toujours d'y voir très clair.

### c. Programme des travaux

Sans objet

### d. Planification

Septembre 2018 : rassemblement des divers acteurs en vue de coordonner leurs actions

Décembre 2018 : définition du plan d'actions

Janvier 2019 : concrétisation des premières actions

### e. Démarches administratives à réaliser

Sans objet



**f. Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

Avoir le soutien des responsables politiques et une implication dans la durée des services communaux

**ESTIMATION GLOBALE DU COUT**

| Estimation globale du coût                     | Montant         | Sources de financement                   |
|--|-----------------|--|
| - Organisation d'évènements de sensibilisation | <b>2500 €</b>   | Fonds propres ou appels à projets divers |
| - Outils d'information et communication        | <b>1500€</b>    |  |
| - Formation du personnel communal              | <b>1000€/an</b> |  |
| - ...  |                 |  |

**Projet rémunérateur :** non

**ÉVALUATION****a. Indicateurs de réalisation**

| Intitulé de l'indicateur  | Valeur cible     | Source de vérification |
|---|------------------|------------------------|
| - Devenir « commune hospitalière »  | Juin 2018        | La Commune             |
| - Organisation d'une session annuelle de sensibilisation des employés communaux | À partir de 2019 | La Commune             |

**b. Indicateurs de résultat**

| Intitulé de l'indicateur  | Valeur cible                | Source de vérification |
|---|-----------------------------|------------------------|
| - Nombre d'étrangers participant aux réunions d'information               | 80% des étrangers recensés  | La Commune (PCS)       |
| - Nombre d'enfants bénéficiant des classes passerelles                    | 100% des enfants concernés  | La Commune (PCS)       |
| - Nombre de rencontres multiculturelles grand public organisées à l'année | Une par an                  | La Commune (PCS)       |
| - Nombre de cours de français/table de conversation organisés par an      | Une par semaine             | La Commune (PCS)       |
| - Nombre de participants aux cours de français/table de conversation      | Six par cours/table minimum | La Commune (PCS)       |

## Fiche-action 1.10 : Mettre en place un plan d'actions valorisant les études techniques

### DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

---

L'objectif du projet est de valoriser les formations techniques pour combler les emplois en pénurie dans la région.

Il s'articule autour de toute une série d'actions :

- a) Une campagne de promotion des métiers et professions techniques pour lesquels il existe des besoins de main-d'œuvre importants et qui présentent des difficultés d'attraction.
- b) La multiplication des occasions de contacts entre les élèves (+ leurs parents) et les entreprises manufacturières de la commune via, par exemple :
  - Des visites en entreprise, des contacts avec des professions spécialisées
  - Une foire des savoirs faire locaux
  - Des ateliers « générations outils » pour les jeunes de 6<sup>ème</sup> primaire pour leur permettre de découvrir divers métiers (mécanicien électricien, menuisier,...) exercices pratiques à l'appui.
  - Un concours mettant en avant les prouesses techniques déjà acquises par des jeunes en fin de cursus

Une attention particulière envers ce qui se fait dans le domaine des NTIC et leur impact sur les métiers techniques, notamment via la création d'un fablab (cf. fiche-projet 2.14).

### JUSTIFICATION DU PROJET

---

Lors des réunions villageoises, la présence d'une école technique (l'IND) sur le territoire a été soulignée comme un atout à valoriser. Et ceci d'autant plus que bon nombre de responsables d'entreprises locales (mécanique de précision, électricité,...) font le constat qu'ils ont de plus en plus difficile à trouver du personnel qualifié de qualité.

De façon assez paradoxale, alors que les entreprises de Malmedy et la région jouissent d'une bonne notoriété, leur développement pourrait en arriver à être limité par manque de personnel.

### LIEN A LA STRATEGIE DU PCDR

---

#### Défi(s)

- 1 : Développer une identité communale authentique et partagée
- 2 : Renforcer le vivre ensemble
- 4 : Réinventer l'économie avec les ressources locales et le secteur non-marchand
- 5 : Rechercher les opportunités liées à la révolution numérique, à l'innovation et à la créativité

**Objectif(s) opérationnel(s) principal(aux)**

- 1.3 : Communiquer, informer, sensibiliser
- 2.1 : Répondre aux besoins de tous
- 4.1 : Soutenir et développer les savoir-faire locaux
- 4.2 : Développer une économie circulaire basée sur les circuits courts
- 4.3 : Développer l'emploi local et les emplois non-délocalisables
- 5.2 : Favoriser l'apprentissage, la création, le développement et l'usage critique d'outils numériques et nouvelles technologies

**IMPACT DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE****Social et culturel****Environnement****Economique****LOCALISATION****a. Localisation au sein de la commune, adresse**

Sans objet

**b. Intégration du projet par rapport à son environnement direct**

Sans objet

**c. Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires**

Sans objet

**d. Présentation du périmètre d'intervention**

Sans objet

**e. Statut de propriété**

Sans objet

**PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET**

- J'aime Entreprendre asbl
- Le Cercle Intermills asbl
- La Jeune chambre économique
- Ni-wakati asbl
- Les écoles techniques de la région
- La Chambre enseignement de la Fédération Wallonie Bruxelles
- L'instance bassin de Verviers
- La CLDR

## PROGRAMME DE REALISATION

---

### a. Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Les membres de la CLDR ont souhaité rendre ce projet prioritaire en partie parce qu'il s'inscrit dans un contexte où le rapport au travail et la manière dont la jeune génération semble se positionner par rapport à son engagement professionnel posent question.

### b. État du dossier

Sans objet

### c. Programme des travaux

Sans objet

### d. Planification

La réunion des acteurs et la mise en place d'un groupe de travail est prévue pour le seconde moitié de l'année 2018.

### e. Démarches administratives à réaliser

Sans objet

### f. Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Sans objet

## ESTIMATION GLOBALE DU COUT

---

| Estimation globale du coût   | Montant        | Sources de financement   |
|--|----------------|--|
| - Frais liés à la foire des savoirs faire<br>(location salle, mobilier, communication,...) | <b>7.500 €</b> | Les entreprises et les écoles concernées prendront en charge la majeure partie des frais liées aux visites.<br>Le reste sera financé en fonds propres par la commune ou via un éventuel financement de la Chambre de l'enseignement de la Fédération Wallonie-BXL. |
| - Location salle pour ateliers<br>« générations-outils »                                   | <b>1.500€</b>  |  |
| - Frais liés à l'organisation du concours  | <b>3.000€</b>  |  |
| <b>Total</b>   | <b>12.000€</b> |  |

Projet rémunérateur : non

## ÉVALUATION

---

### a. Indicateurs de réalisation

| Intitulé de l'indicateur                       | Valeur cible             | Source de vérification |
|--|--------------------------|------------------------|
| Organisation de la foire aux savoirs faire     | 1x/2 ans                 | La Commune/CLDR        |
| Organisation de la journée visite d'entreprise | 1X/2 an                  | Organisateurs          |
| Nombre d'atelier « générations outils »        | 1 par filière identifiée | La CLDR                |

### b. Indicateurs de résultat

| Intitulé de l'indicateur   | Valeur cible                      | Source de vérification    |
|--|-----------------------------------|---------------------------|
| - Nombre d'entreprises/indépendants participant à la foire aux savoirs faire | 25                                | Organisateurs de la foire |
| - Nombre d'entreprises participant aux journées visites d'entreprises        | 5 à chaque édition                | La CLDR                   |
| - Nombre de jeunes participant aux ateliers « générations outils »           | 40 jeunes différents chaque année | La CLDR                   |

## Fiche-action 1.11 : Mettre en place des pédibus

### *DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET*

---

Le projet vise à mettre en place des pédibus auprès des écoles des villages et des quartiers de la ville.

Un Pédibus est en quelque sorte un « autobus scolaire ». Il consiste à convoier les enfants sur le trajet domicile-école le long d'un parcours déterminé selon des horaires précis ; il comporte ainsi plusieurs arrêts, marqués au moyen de panneaux, où se regroupent les enfants et sur lesquels les horaires sont affichés. Les enfants se déplacent à pied par groupe de +/- 15, encadrés par 2-3 parents ou des habitants du village équipés de chasubles fluorescentes. Les groupes d'enfants se forment à des endroits déterminés et ont un horaire précis. Selon la situation et le nombre d'enfants, plusieurs « lignes » peuvent desservir la même école, les distances parcourues par les enfants peuvent donc être assez variables. Cette action peut aussi bien être menée dans les villages que pour les écoles de la ville. Intergénérationnelle par essence, cette activité offre une occasion supplémentaire aux seniors des villages d'être actifs et de participer à la vie du village.

Ses objectifs principaux sont de :

- limiter le recours à un véhicule motorisé sur le trajet de l'école ;
- favoriser la santé des écoliers, leur équilibre physique et psychique ;
- faire prendre conscience aux enfants qu'ils participent ainsi activement à la préservation de l'environnement ;
- et donner à ces derniers l'habitude quotidienne d'une activité physique sans risque de fatigue.

Pour le centre-ville, le principe pourrait être adapté à l'utilisation des vélos (vélo-bus), ce qui permettrait d'envisager des trajets un peu plus longs.

### *JUSTIFICATION DU PROJET*

---

Le Plan Communal de Mobilité révèle que plus de la moitié des enfants (50% en ville et 60% dans les villages) sont conduits à l'école en voiture.

Les habitants ont souligné l'impact en termes de sécurité autour des écoles (dû au stationnement le plus souvent sauvage pour déposer les enfants le plus vite possible) et en termes de santé que cette pratique peut avoir (diminution d'émission de CO<sup>2</sup>).

Le Pédibus, répond en partie aux problèmes d'encombrements posés par la voiture qui sont de plus en plus stigmatisés par les habitants, y compris dans les villages.

## LIEN A LA STRATEGIE DU PCDR

---

### Défi(s)

- 1 : Développer une identité communale authentique et partagée
- 2 : Renforcer le vivre ensemble

### Objectif(s) opérationnel(s) principal(aux)

- 1.1 Développer la coopération et l'action collective
- 1.2 Développer l'engagement des habitants de la commune
- 2.1 Répondre aux besoins de tous
- 2.2 Renforcer le civisme
- 2.5 Renforcer la convivialité dans les villages et les quartiers

## IMPACT DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

### Social et culturel



### Environnement



### Economique



## LOCALISATION

---

### a. Localisation au sein de la commune, adresse

Villages ayant une école

### b. Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Sans objet

### c. Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires

Sans objet

### d. Présentation du périmètre d'intervention

Sans objet

### e. Statut de propriété

Sans objet

## PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

---

- Le service mobilité de la commune (PCM)
- Les écoles (direction et instituteurs)
- Les associations de parents
- Les comités villageois
- La CLDR

## PROGRAMME DE REALISATION

---

### a. Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Le sentiment d'insécurité étant la préoccupation majeure des Malmédiens, c'est très logiquement que ce projet se retrouve en lot 1.

### b. État du dossier

Sans objet

### c. Programme des travaux

- Mise en place d'un groupe de travail
- Etat des lieux pour chaque école implantée sur le territoire communal
- Choix du ou des trajets pour chaque village et des lieux de rassemblement
- Choix du village test où une expérience pilote serait mise en place
- Achat des chasubles et des panneaux de signalisation
- Placement des panneaux de signalisation pour le(s) village(s) test
- Recrutement et formations des adultes encadrants
- Lancement du premier Pédibus
- Evaluation
- Lancement des autres Pédibus

### d. Planification

La mise en place d'un groupe de travail est prévue pour permettre aux premiers Pédibus de voir le jour à la rentrée scolaire de septembre 2018

### e. Démarches administratives à réaliser

Sans objet

### f. Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Sans objet

## ESTIMATION GLOBALE DU COUT

---

| Estimation globale du coût  | Montant         | Sources de financement |
|---|-----------------|------------------------|
| Achat de chasubles pour les enfants et les encadrants (150 x 8€/pc) | 1.200 €         | Commune                |
| Panneaux d'indication (20 X 850 )                                   | 17.000 €        |                        |
| <b>Total (TFC)</b>  | <b>18.200 €</b> |                        |

**Projet rémunérateur :** non



## ÉVALUATION

### a. Indicateurs de réalisation

| Intitulé de l'indicateur        | Valeur cible | Source de vérification |
|---------------------------------|--------------|------------------------|
| Nombre de pédibus mis en place  | 8            | Commune                |
| Nombre d'aménagements physiques | 8            | Commune                |

### b. Indicateurs de résultat

| Intitulé de l'indicateur  | Valeur cible | Source de vérification |
|---|--------------|------------------------|
| Proportion du nombre d'enfants auparavant conduits en voiture et utilisant le pédibus | 75%/école    | Les écoles concernées  |

## ANNEXES

### I. Dossier photographique



Exemple de pédibus



Exemple de panneau de rassemblement

## Fiche-action 1.12 : Fédérer les associations autour de nouvelles activités villageoises

### DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

---

L'idée à travers ce projet est tout d'abord de mettre les associations villageoises en réseau notamment pour :

- Mettre en place un agenda commun et permettre ainsi de planifier les activités « concurrentes » au mieux
- Structurer, afin de l'améliorer, la communication des activités villageoises pour en augmenter le rayonnement (via le bulletin et le site communal)
- Mettre en place un service d'échange de matériels, de locaux,...

Il prévoit en outre de fédérer ces associations villageoises autour de nouvelles activités à créer sur l'ensemble du territoire communal :

- Mettre en place une journée d'accueil des nouveaux habitants
- Organiser des apéros, soupers de quartiers, goûters,... tournants dans les villages et les quartiers
- Organiser un BBQ géant annuel dans un village différent chaque année
- Développer la fête des voisins
- Organiser des marches, randonnées ou sorties vtt gourmandes faisant le tour de plusieurs villages (un « repas » par village)
- Organiser des expositions tournantes dans les villages
- Organiser des soirées d'information, des conférences-débats, des projections de documentaires, de façon tournante sur un thème choisi en début d'année
- Organiser un marché de produits locaux tournant le dimanche pendant la belle saison
- Organiser un concours « villages fleuris »

Ces propositions ont été collectées lors du deuxième tour dans les villages et de l'enquête convivialité menée dans la foulée.

Ce projet est donc à relier intimement au projet 1.20 « *Créer une plateforme/interface au service des associations et comités de quartier et connectée aux acteurs communaux* ».

Il est aussi en lien direct avec :

- les divers projets de création d'espaces de convivialité prévus dans divers villages (les fiches 3.6 à Chôdes, 3.7 à Géromont, 3.13 à Pont et 3.14 à Mont).
- le projet 3.17 « *Mettre en place des projets participatifs gérés par les habitants pour financer des projets concrets* ».

## JUSTIFICATION DU PROJET

---

Si la convivialité a été mentionnée comme un des atouts majeurs de Malmedy, les habitants ont aussi très clairement exprimé leur crainte de la voir « s’effiloche » au fil du temps.

Conscients que l’arrivée de nouveaux habitants, l’apparition de quartiers/villages dortoirs, l’essoufflement de certaines associations villageoises, ... avaient tôt ou tard un impact sur la convivialité des villages, les habitants ont dès lors souhaité anticiper en menant une enquête dans 3 villages (cf. annexe 2 dans le dossier annexes – partie V).

Cette enquête avait pour but d’affiner le diagnostic et de dégager des pistes d’actions concrètes

## LIEN A LA STRATEGIE DU PCDR

---

### Défi(s)

Vu l’objectif de mise en réseau des différentes associations villageoises, d’amélioration de leur communication entre elles, d’organisation de marchés ou la mise en place de points de dépôts de produits locaux, d’organisation de moments à vocation culturelle, ce projet répond à 4 défis :

- 1 : Développer une identité communale authentique et partagée
- 2 : Renforcer le vivre ensemble
- 4 : Réinventer l’économie avec les ressources locales et le secteur non-marchand
- 5 : Rechercher les opportunités liées à la révolution numérique, à l’innovation et à la créativité

### Objectif(s) opérationnel(s) principal(aux)

- 1.1 Développer la coopération et l’action collective
- 1.2 Développer l’engagement des habitants de la commune
- 1.3 Communiquer, informer et sensibiliser
- 2.3 Encourager l’ouverture à l’autre
- 2.5 Renforcer la convivialité dans les villages et les quartiers
- 4.2 Développer une économie circulaire basée sur les circuits courts
- 5.1. Soutenir les initiatives en lien avec la culture et la créativité

## IMPACT DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

### Social et culturel



### Environnement



### Economique



## *LOCALISATION*

---

### **a. Localisation au sein de la commune, adresse**

Dans tous les villages

### **b. Intégration du projet par rapport à son environnement direct**

Sans objet

### **c. Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires**

Sans objet

### **d. Présentation du périmètre d'intervention**

Sans objet

### **e. Statut de propriété**

Sans objet

## *PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET*

---

- Les associations villageoises
- La CLDR ou la future plateforme/interface

## *PROGRAMME DE REALISATION*

---

### **a. Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

La sensation très globalement partagée que la convivialité était à terme menacée si rien n'était mis en place pour l'éviter.

### **b. État du dossier**

Enquête de convivialité réalisée (voir annexe 2 dans le dossier annexes – partie V)

Les membres de la CLDR ont souligné que cette enquête a joué un rôle positif pour recréer du lien entre les habitants.

### **c. Programme des travaux**

Sans objet

### **d. Planification**

La mise en place d'un groupe de travail inter associations villageoises est prévue pour la seconde partie de 2018 afin d'arriver aux premières concrétisations dès 2019.

### **e. Démarches administratives à réaliser**

Sans objet

### **f. Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

Sans objet

**ESTIMATION GLOBALE DU COUT**

| Estimation globale du coût | Montant    | Sources de financement |
|----------------------------|------------|------------------------|
| Actions diverses           | 20.000€/an | Commune                |

**Projet rémunérateur :** non

**ÉVALUATION****a. Indicateurs de réalisation**

| Intitulé de l'indicateur               | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| -Nombre de nouvelles actions réalisées | 4/an         | La CLDR                |

**b. Indicateurs de résultat**

| Intitulé de l'indicateur                              | Valeur cible | Source de vérification |
|---|--------------|------------------------|
| - Nombre d'associations portant ces nouvelles actions | 1/village    | La CLDR                |

## Fiche-action 1.13 : Tendre vers une commune zéro pesticide

### DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

---

Parallèlement à l'obligation pour une commune (Plan Wallon de Réduction des Pesticides a été adopté via décret le 1<sup>er</sup> juin 2014) d'atteindre définitivement l'objectif du « zéro phyto » au 1er juin 2019, ce projet concerne les citoyens au sens large : les professionnels du secteur, les entreprises, les agriculteurs, les particuliers.

Il s'agit entre autres de faire en sorte que les citoyens adaptent leur perception de la « propreté » des espaces publics et privés afin de repenser l'entretien de ces espaces avec, par exemple, plus de place à la végétation spontanée là où cela est possible.

Pour y arriver, cet axe comprend un important volet dédié à la sensibilisation et l'information. Si les outils existants, notamment développés par le *Pôle de Gestion Différenciée* (parutions, vidéo, newsletter,...), serviront de base pour assurer cette sensibilisation/information, toute une série d'autres actions sont envisagées :

- Inciter à participer au concours « *Wallonie en fleurs* »
- Organiser un we « bienvenue dans mon jardin » lors de la semaine sans pesticides
- Organiser un concours « Trophée du jardin naturel »
- Distribuer un « cahier des charges » pour l'entretien des espaces verts des immeubles aux propriétaires
- Créer une carte participative localisant les zones sans pesticides. Les propriétaires seront invités à participer à une géo-mobilisation inédite permettant de montrer en temps réel la situation.
- Cultiver l'espace public pour sensibiliser sur le thème de l'alimentation et du jardinage au naturel (bacs incroyables comestibles, permis de végétaliser,...)
- Limiter les apports en déchets verts aux parcs à conteneurs en produisant un broyat pouvant servir d'activateur de compost ou de paillis pour les parterres de fleur (via un service de broyage des déchets végétaux à domicile par des salariés en insertion qui se déplacent avec leur propre broyeur).
- Organiser des formations, des journées d'échanges de pratiques à l'utilisation de méthodes alternatives (reconnaissance des auxiliaires, mise en place d'un paillage, fabrication de purins...),
- Organiser des animations scolaires et extra-scolaires (via jeux de société notamment)
- Inciter, via le bail à ferme, à ce que l'usage de pesticides sur terrains communaux soit interdit
- Organiser la journée « fleurs mellifères » (lien entre pesticides et insectes)
- Encourager les commerces locaux à vendre des produits alternatifs.
- ...

## JUSTIFICATION DU PROJET

---

Outre, l'obligation imposée aux communes, il a semblé important aux habitants que cette gestion visant le « zéro pesticide » soit élargie à l'ensemble des citoyens afin d'amplifier l'impact écologique.

La prise de conscience des impacts négatifs liés à l'utilisation des pesticides sur l'environnement et la santé semble se généraliser, les résistances au changement sont telles que du volontarisme en la matière semble indispensable pour passer des paroles aux actes, particulièrement auprès des particuliers.

## LIEN A LA STRATEGIE DU PCDR

---

### Défi(s)

- 1 : Développer une identité communale authentique et partagée
- 2 : Renforcer le vivre ensemble
- 3 : Affirmer le territoire communal et ses spécificités pour garantir qualité et attractivité

### Objectif(s) opérationnel(s) principal(aux)

- 1.2 : Développer l'engagement des habitants de la commune
- 1.3 : Communiquer, informer et sensibiliser
- 2.2 : Répondre aux besoins de tous (santé)
- 2.2 : Renforcer le civisme
- 3.1 Protéger les habitats, la biodiversité et la qualité des eaux de la pollution et des dégradations
- 3.2 Préserver et faire évoluer positivement la qualité des paysages
- 3.3 Créer un territoire à biodiversité positive, facteur d'attractivité et générateur d'activités

## IMPACT DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

### Social et culturel



### Environnement



### Economique



## LOCALISATION

---

### a. Localisation au sein de la commune, adresse

Territoire communal

### b. Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Sans objet

### c. Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires

Sans objet

**d. Présentation du périmètre d'intervention**

Sans objet

**e. Statut de propriété**

A la fois sur des propriétés communales et privées

***PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET***

- Les services communaux
- La CLDR
- Les professionnels du secteur
- Les agriculteurs
- Le pôle de gestion différenciée

***PROGRAMME DE REALISATION*****a. Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

L'obligation pour la commune de passer à une gestion zéro pesticide en juin 2019 a amené la CLDR à vouloir en faire un projet prioritaire.

**b. État du dossier**

Gestion différenciée en vigueur sur plusieurs propriétés communales

**c. Programme des travaux**

Sans objet

**d. Planification**

Pour avril 2018 : Remise d'un dossier dans le cadre du concours Wallonie en fleurs. Les autres actions seront planifiées au fur et à mesure à partir de septembre 2018

**e. Démarches administratives à réaliser**

Sans objet

**f. Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

Sans objet

***ESTIMATION GLOBALE DU COUT***

| Estimation globale du coût               | Montant  | Sources de financement     |
|--|----------|----------------------------|
| - Edition d'un folder de sensibilisation | 1500€    | Commune                    |
| - Actions diverses                       | 2500€/an | Commune + appels à projets |

**Projet rémunérateur : non**



## ÉVALUATION

### a. Indicateurs de réalisation

| Intitulé de l'indicateur  | Valeur cible                           | Source de vérification |
|---|--|------------------------|
| - Organisation du we « bienvenue dans mon jardin »  | 1 fois tous les 2 ans à partir de 2019 |                        |
| - Organisation du concours « trophée du jardin au naturel »   | 1 fois tous les 2 ans à partir de 2020 |                        |
| - Création de la carte participative  | Fin 2018                               |                        |
| - Distribution du cahier des charges « gestion différenciée » à l'attention des propriétaires d'immeubles | Printemps 2019                         |                        |
| - ...   |  |                        |

### b. Indicateurs de résultat

| Intitulé de l'indicateur   | Valeur cible                 | Source de vérification                     |
|--|------------------------------|--|
| - Nombre de jardins participant au we « bienvenue dans mon jardin »          | 12 par édition               | Les organisateurs du we                    |
| - Nombre de participants aux journées de formation aux méthodes alternatives | 25 par formation             | Les organisateurs des formations           |
| - Nombre de commerces locaux mettant les produits alternatifs en avant       | 80 % des commerces concernés | Via une enquête menée par le GT de la CLDR |
| - ...  |                              |  |

## Fiche-action 1.14 : Intégrer les produits locaux, de saison, essentiellement bios dans les cantines scolaires

### DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

---

L'objectif est d'amener progressivement les cantines scolaires à incorporer une proportion croissante de produits locaux, de saison et bios dans les repas distribués aux enfants.

Il comporte plusieurs volets :

1. L'information et la sensibilisation
  - des responsables de cantines (directeurs d'écoles)
  - du personnel de restauration aux nouveaux produits, aux techniques de cuisson et accommodement des aliments.
2. La mise en réseau de tous les acteurs concernés : élus, directeur d'école, parents d'élèves, gestionnaires des achats de l'école, cuisiniers, acteurs locaux de la filière biologique ; chacun à son mot à dire sur un tel projet.
3. L'adaptation des cahiers des charges permettant la fourniture des produits souhaités tout en respectant les règles en matière de marchés publics.

Ce projet est à mettre en lien direct avec le projet 1.4 « *Soutenir les producteurs locaux et le développement des circuits courts* ».

### JUSTIFICATION DU PROJET

---

Ce projet confirme l'intérêt des Malmédiens envers leur santé et le soutien à leurs producteurs locaux. Conscients de l'évolution positive qui est en cours depuis quelques années quant au nombre de producteurs locaux, les membres de la CLDR souhaitent associer les structures communales qui préparent des repas pour les enfants à l'écoulement de leurs produits.

Cette action a aussi comme raison d'être d'amplifier la demande de produits locaux et par conséquent de permettre aux producteurs d'écouler leurs produits plus sereinement et de garantir la qualité des produits.

### LIEN A LA STRATEGIE DU PCDR

---

#### Défi(s)

- 1 : Développer une identité communale authentique et partagée
- 2 : Renforcer le vivre ensemble
- 4 : Réinventer l'économie avec les ressources locales et le secteur non-marchand

**Objectif(s) opérationnel(s) principal(aux)**

- 1.1 : Communiquer, informer, sensibiliser
- 2.1 : Répondre aux besoins de tous (santé)
- 4.2 Développer une économie circulaire basée sur les circuits-courts
- 4.5 Développer l'autonomie alimentaire

***IMPACT DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE***

---

**Social et culturel****Environnement****Economique*****LOCALISATION***

---

**a. Localisation au sein de la commune, adresse**

Sans objet

**b. Intégration du projet par rapport à son environnement direct**

Sans objet

**c. Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires**

Sans objet

**d. Présentation du périmètre d'intervention**

Sans objet

**e. Statut de propriété**

Sans objet

***PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET***

---

- La CLDR
- Les écoles
- Le Grand Fa
- L'EFT Cap terre
- Les producteurs locaux
- Le RATAV
- L'asbl Permavenir

## PROGRAMME DE REALISATION

---

### a. Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Le contexte porteur, la multiplication des initiatives, l'existence du RATAV,... sont autant de raisons qui ont amené la CLDR à placer ce projet parmi les projets prioritaires.

### b. État du dossier

Sans objet

### c. Programme des travaux

Les travaux pourraient s'articuler comme suit :

**1. Regrouper tous les acteurs concernés dans une plateforme de concertation** : les élus responsables de la restauration collective scolaire pour la maternelle et l'école élémentaire, les directeurs d'école, les parents d'élèves, les gestionnaires des achats, les cuisiniers et les acteurs locaux de la filière biologique,...

**2. Mener une étude de faisabilité** afin de connaître le taux de sensibilisation, et donc le soutien et les freins que le projet rencontrera. Un des principaux facteurs de réussite pour une cantine bio approvisionnée localement est l'existence d'une véritable cuisine et d'une « légumerie » (un espace où les légumes peuvent être lavés, épluchés, etc.). Si ce n'est pas le cas, il est nécessaire de s'attaquer à ce problème en premier. C'est ce qui permettra de recevoir et de cuisiner des produits frais. Or, actuellement la plupart de cantines reçoivent des produits préemballés, pré cuisinés, sous-vide ou en conserve (et ne sont donc pas équipées pour traiter les frais)

**3. Rencontrer la filière biologique locale** : agriculteurs, transformateurs et vendeurs de produits biologiques afin d'envisager avec eux dès le départ les propositions concrètes, de faire les études de coût, de collecter les adresses de fournisseurs, etc.

**5. Définir ensemble les objectifs** : avec l'aide de la filière biologique locale, différentes décisions doivent être prises avec tous les acteurs concernés. Par exemple, le rythme d'intégration de produits bio dans les repas, les sources d'approvisionnement, la détermination des menus pour maîtriser les prix, les demandes de soutien financier à la région, la communication sur le projet, les étapes de sensibilisation des parents et des enfants, etc.

### 6. Elaborer le cahier des charges

**7. Communiquer sur le projet** à tous les acteurs concernés (directeurs, enseignants, personnel de restauration, parents, etc.) afin de garantir la réussite de la mise en place d'une cantine biologique qui concerne à la fois l'alimentation, la santé, l'éducation au goût et l'éducation à l'environnement.

**8. Prévoir un volet sensibilisation** conséquent pour assurer le succès et la pérennité du projet :

- Éduquer les enfants au goût : nouveaux produits, nouvelles saveurs, nouvelles couleurs, nouvelles recettes ;
- Faire redécouvrir l'origine des aliments, la relation entre agriculture et environnement, entre alimentation et santé ;
- Former le personnel de restauration à de nouveaux produits, techniques de cuisson et accommodement des aliments.

### d. Planification

Vu l'importance du rôle du politique dans ce projet, il sera mis en œuvre après les élections de 2018 avec le nouveau Conseil communal.

**e. Démarches administratives à réaliser**

Sans objet

**f. Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

Sans objet

*ESTIMATION GLOBALE DU COUT*

| Estimation globale du coût | Montant | Sources de financement      |
|----------------------------|---------|-----------------------------|
| Frais de communication     | 5000€   | Commune<br>Appels à projets |

**Projet rémunérateur** : non*ÉVALUATION***a. Indicateurs de réalisation**

| Intitulé de l'indicateur                       | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Réalisation d'un cahier des charges adapté     | Juin 2019    | La commune             |
| Organisation d'une campagne de sensibilisation | 1/an         | La CLDR                |

**b. Indicateurs de résultat**

| Intitulé de l'indicateur  | Valeur cible                          | Source de vérification |
|---|---------------------------------------|------------------------|
| - Nombre d'implantations scolaires dont les cantines sont fournies en produits locaux et bios | 100%                                  | La commune             |
| - Nombre d'élèves touchés par les campagnes de sensibilisation                                | 100% des élèves des écoles communales | La commune             |
| - Personnel de restauration formé aux techniques alternatives                                 | 100%                                  | La commune             |

## Fiche-action 1.15 : Réaliser une étude des chemins et sentiers

### DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

---

Il s'agit de réaliser une étude en vue de proposer des itinéraires particulièrement intéressants pour permettre le développement d'une mobilité douce qui reliera les villages à la ville ainsi que certains villages entre eux. Si ces chemins ont pour vocation d'être d'abord dédié à une utilisation quotidienne, il est évident qu'ils pourront également être utilisés à des fins touristiques. Cette étude se fera sur base d'un inventaire participatif des chemins et sentiers publics de la commune. Elle sera donc menée avec le concours de la population via la mise en place d'un groupe de travail de la CLDR.

Certains tronçons pourront éventuellement faire l'objet d'itinéraires à vocation touristique. Ce projet sera également l'occasion de revaloriser les petites voiries publiques et de proposer des priorités pour l'entretien.

A noter que l'atlas des chemins et sentiers vicinaux qui reconnaît les droits de passage par le public sur les sentiers et chemins locaux et qui garantit leur protection n'existe pas sur Malmedy (comme c'est le cas pour les autres communes des cantons de l'est). Cela rendra la démarche un peu moins aisée que sur les communes qui en bénéficient.

Cette fiche action sera suivie de la mise en œuvre de la fiche-projet matériel du lot 2 n° 2.4 : « Remettre en état et développer le réseau des chemins et sentiers de liaison ».

### JUSTIFICATION DU PROJET

---

Les motivations qui sont à l'origine de ce projet sont multiples :

- Pour soutenir le développement d'une mobilité plus douce
- Pour inciter au remplacement de la voiture au profit d'un peu de marche ou de vélo, il faut disposer de chemins ou sentiers réellement accessibles, en bon état, plus sécurisants et plus courts que les voies carrossables.
- Pour contribuer à la prévention au niveau de la santé. Particulièrement soucieux de leur santé, les Malmédiens sont de plus en plus nombreux à s'intéresser aux sentiers et chemins, conscients que la marche est un exercice physique idéal pour la santé, ce qui explique sa pratique croissante. Outre les bienfaits de la détente par la promenade, le jogging ou le cyclisme, ils sont conscients qu'un réseau de chemins et sentiers entretenus et bien pensé sera propice aux changements de comportements au quotidien.
- Parce que les chemins et sentiers font souvent partie du patrimoine local. Du temps où on se déplaçait plus à pied qu'en auto, ces chemins et sentiers étaient utilisés par une partie importante de la population pour toute une série de choses liées à la vie quotidienne. Ils ont donc des choses à raconter, ils font intrinsèquement partie de l'histoire et permettent parfois de mener à des lieux intéressants (bornes, vestiges divers, points de vue,...).
- Pour contribuer au renforcement des couloirs écologiques, véritables réservoirs de biodiversité. Les petites voiries qui traversent des milieux parfois pauvres en biodiversité, parce qu'urbanisés ou cultivés, sont la plupart du temps bordées de bandes herbacées, de talus, de fossés, de haies ou d'arbres, jouent un rôle de couloir écologique et de refuge essentiel pour le maintien de la biodiversité. La préservation des voies vicinales a donc un impact positif sur la nature.

## LIEN A LA STRATEGIE DU PCDR

---

### Défi(s)

- 2 : Renforcer le vivre ensemble
- 3 : Affirmer le territoire communal et ses spécificités pour garantir qualité et attractivité
- 4 : Réinventer l'économie avec les ressources locales et le secteur non-marchand

### Objectif(s) opérationnel(s) principal(aux)

- 2.1 Répondre aux besoins de tous (mobilité, santé)
- 3.1 Protéger les habitats, la biodiversité et la qualité des eaux de la pollution et des dégradations
- 3.3 Créer un territoire à biodiversité positive, facteur d'attractivité et générateur d'activités
- 4.7 Diversifier et valoriser usages et productions des patrimoines bâti et paysager

## IMPACT DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

### Social et culturel



### Environnement



### Economique



## LOCALISATION

---

### a. Localisation au sein de la commune, adresse

Territoire communal

### b. Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Selon les endroits

### c. Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires

Selon les endroits

### d. Présentation du périmètre d'intervention

Selon les itinéraires choisis

### e. Statut de propriété

Seules des propriétés communales seront concernées

## *PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET*

---

- Le service mobilité de la commune
- La CLDR
- Le syndicat d'initiative
- Les associations villageoises
- L'asbl Sentiers.be

## *PROGRAMME DE REALISATION*

---

### **a. Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

La définition de la priorité de cette fiche est issue du résultat du vote des membres de la CLDR.

### **b. État du dossier**

Ce projet tiendra compte du projet « Requalification du réseau de promenades » que la Commune mène en partenariat avec la commune de Waimes et qui concerne les sentiers et chemins touristiques (les subventionnements de 80% pour un montant de 240.000 euros).

Bien qu'étant complémentaires, ces deux projets se distinguent par leurs objectifs respectifs : le réseau de voies lentes ayant plus une visée de mobilité quotidienne alors que celui qui va être concrétisé courant 2018 par les deux communes vise d'abord le développement touristique. Le réseau de voies lentes à vocation quotidienne s'organisera de manière à relier les pôles d'attraction de la Commune à savoir certains villages entre eux, et certains d'entre eux avec la ville.

### **c. Programme des travaux**

- Mettre en place le groupe de travail
- Réaliser l'état des lieux : inventaire de l'existant, des tronçons éventuellement privatisés,...
- Définir les itinéraires pertinents d'abord au niveau de la mobilité quotidienne
- Localiser les points d'achoppement limitant l'accessibilité et la sécurité des itinéraires.
- Préciser les interventions nécessaires pour finaliser les itinéraires sélectionnés
- Récolter les informations sur les éléments remarquables pouvant ponctuer les parcours (historiques, paysager, horeca, points de vue,...)
- Concevoir une stratégie de promotion et de mise en valeur des itinéraires.
- Localiser les lieux d'accueil et de repos à mettre en valeur.

### **d. Planification**

Mise en place d'un groupe de travail courant 2018 pour envisager la réalisation de l'étude par le bureau externe début 2019 et les premiers travaux dans la seconde partie de l'année 2019

### **e. Démarches administratives à réaliser**

Sans objet

### **f. Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

Sans objet



## ESTIMATION GLOBALE DU COUT

| Estimation globale du coût                  | Montant         | Sources de financement |
|---|-----------------|------------------------|
| Part de l'étude confiée à un bureau externe | <b>10.000 €</b> | Commune                |
| <b>Total</b>                                | <b>10.000 €</b> |                        |

Projet rémunérateur : non

## ÉVALUATION

### a. Indicateurs de réalisation

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible  | Source de vérification |
|--------------------------|---------------|------------------------|
| Réalisation de l'étude   | Décembre 2018 | La Commune             |

### b. Indicateurs de résultat

| Intitulé de l'indicateur     | Valeur cible           | Source de vérification |
|------------------------------|------------------------|------------------------|
| - Nombre d'itinéraires créés | Au moins 1 par village | Commune                |
| - Nombre d'utilisateurs      |                        | Comptage               |

## Fiche-action 1.16 : Améliorer la communication communale et engager la Commune de façon critique dans une stratégie numérique/Smart City

### DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

---

Le projet a pour ambition d'améliorer la communication de la commune qui se fait au quotidien entre l'administration communale/les élus, les citoyens et les associations. Dans un premier temps, en améliorant l'existant par des actions concrètes telles que :

- L'édition d'un bulletin communal « 2.0 » coréalisé par les élus et des citoyens
- La refonte du site internet communal afin de le rendre « responsive » et de le coupler aux outils mobiles (smartphones,...)
- La présence active de la commune sur les réseaux sociaux
- L'organisation d'ateliers de formations à l'utilisation des outils numériques pour les villageois peu mobiles (notamment les seniors)
- L'organisation d'ateliers de sensibilisation à l'usage critique des outils numériques

Dans un second temps, les membres de la CLDR veulent s'inscrire dans la démarche **Smart city** initiée par la Wallonie avec discernement pour rester attentif à ne pas accentuer la fracture numérique.

Et cela en cherchant à mettre en place les outils qui lui permettront de répondre plus rapidement, quasi en temps réel, non seulement aux attentes des citoyens en matière de gouvernance locale, mais aussi aux défis liés à l'environnement, la mobilité, la prospérité, l'accroissement de la population (ou son vieillissement), ...

L'expression **Smart City**, ou « **ville/commune intelligente** », désigne une ville utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour « améliorer » la qualité de ses services, réduire son impact environnemental ou encore réduire ses coûts.

Le développement des villes intelligentes se fait en réponse aux changements technologiques, économiques et environnementaux de ces dernières années (notamment le changement climatique), qui ont un impact de plus en plus évident sur le tissu économique, le commerce de détail, le vieillissement de la population, le divertissement en ligne, les modes de consommation (y compris touristiques),... et qui font aussi pression sur les finances publiques.

Le concept de ville intelligente intègre les technologies de l'information et de la communication (TIC) et divers dispositifs physiques connectés au réseau pour optimiser l'efficacité des opérations et des services urbains et pour se connecter aux citoyens.

En fonction de ce qu'elles recherchent et des enjeux qui sont les siens, chaque ville ou commune peut donc se développer de façon intelligente un peu comme elle le veut : commune zéro carbone, commune connectée, commune efficiente, commune résiliente, commune laboratoire... il y a donc autant de définitions de la smart city qu'il y a de smart cities.

Les membres de la CLDR ont marqué leur intérêt pour :

- la smart gouvernance (les services publics sont entrés dans l'ère numérique via des services en ligne efficaces),
- la smart population (privilégier le développement des citoyens en résorbant les inégalités et les poussant à se former)
- les smart conditions de vie (améliorer le niveau en termes de santé ou de sécurité par exemple).

Un volet important du projet sera donc dédié, en tout cas dans un premier temps, à l'information et à la sensibilisation sur les enjeux liés à l'arrivée des NTIC dans la gouvernance locale.

La mise en œuvre de l'approche Smart City s'inspirera pleinement du guide smart city proposé par la Wallonie ( <http://guidesmartcity.be/smart-city-le-guide-pratique.pdf> )

## *JUSTIFICATION DU PROJET*

---

Tout au long de la réflexion menée au sein de la CLDR, les membres ont été sensibilisés aux enjeux du futur via un apport d'informations et données de type « prospectif ».

Cela leur a permis de mieux cerner les évolutions en cours et les moyens nouveaux qui existaient pour les anticiper et de comprendre la nécessité d'adhérer aux NTIC afin de garder, notamment, le contact avec les plus jeunes hyperconnectés.

## *LIEN A LA STRATEGIE DU PCDR*

---

### **Défi(s)**

- 1 : Développer une identité communale authentique et partagée
- 2 : Renforcer el vivre ensemble
- 4 : Réinventer l'économie avec les ressources locales et le secteur non-marchand
- 5 : Rechercher les opportunités liées à la révolution numérique, à l'innovation et à la créativité

### **Objectif(s) opérationnel(s) principal(aux)**

- 1.3 : Communiquer, informer et sensibiliser
- 2.1 : Répondre aux besoins de tous
- 2.2 : Renforcer le civisme
- 4.1 : Soutenir et développer les savoirs faire locaux
- 5.2 Favoriser l'apprentissage, la création, le développement et l'usage critique d'outils numériques et nouvelles technologies
- 5.3 Relier tous les acteurs de la commune entre eux et vers l'extérieur

## *IMPACT DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE*

---

### **Social et culturel**



### **Environnement**



### **Economique**



## LOCALISATION

---

### a. Localisation au sein de la commune, adresse

Sans objet

### b. Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Sans objet

### c. Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires

Sans objet

### d. Présentation du périmètre d'intervention

Sans objet

### e. Statut de propriété

Sans objet

## PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

---

- Les responsables politiques
- Les services communaux
- La CLDR
- Les entreprises via les groupements d'entrepreneurs

## PROGRAMME DE REALISATION

---

### a. Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

La définition de la priorité de cette fiche est issue du résultat du vote des membres de la CLDR qui ont perçu l'importance de s'inscrire de façon critique dans l'évolution numérique.

### b. État du dossier

Sans objet

### c. Programme des travaux

Sans objet

### d. Planification

La mise en place d'un groupe de travail est prévue pour septembre 2018 afin d'envisager une mise en œuvre dès 2019 (soit avec le nouveau Conseil communal) à divers niveaux :

En 2019

- L'édition d'un bulletin communal 2.0
- La refonte du site communal pour le rendre responsive
- La présence de la commune sur les réseaux sociaux
- L'organisation d'ateliers de formation à l'usage critique des outils numériques

Pour ce qui est de la démarche smarcity, elle s'inspirera de la méthode proposée dans le guide réalisé par la région wallonne et qui se décline en plusieurs étapes :

- 1) Entre 06 et 12/19, la phase O : Prérequis essentiel
  - Confirmation de la volonté politique (nouvelle équipe !)
  - Définition d'un leadership fort et capable de porter la vision de la commune
  - Mise en place d'une équipe transversale incluant les citoyens
  - Définition de la (pré)-vision stratégique
- 2) De 01/20 à 06/20, la phase 1 : Planification stratégique
  - Diagnostic de la situation actuelle
  - Confirmation de la vision et sélection des priorités
  - Définition de la méthodologie d'évaluation
  - Définition de la stratégie de communication
- 3) De 06/20 à 12/20, la phase 2 : mise en œuvre de la stratégie
  - Réalisation du plan d'actions et de projets concrets
  - Mise en place des équipes opérationnelles
  - Adaptation éventuelle des technologies utilisées
  - Finalisation du financement
  - Adéquation du plan d'actions aux dispositions légales
- 4) De 12/20 à ... : Mise en place du monitoring

**e. Démarches administratives à réaliser**

Sans objet

**f. Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

Sans objet

### *ESTIMATION GLOBALE DU COUT*

| <b>Estimation globale du coût</b>                     | <b>Montant</b>                             | <b>Sources de financement</b> |
|---|--|-------------------------------|
| Refonte du site internet pour le rendre «responsive » | <b>20.000€</b>                             | Commune                       |
| Implémentation de l'outil Smarcity                    | <b>A préciser selon la formule choisie</b> | Commune ou partenariat PPP    |

**Projet rémunérateur :** non

## ÉVALUATION

---

### a. Indicateurs de réalisation

| Intitulé de l'indicateur                 | Valeur cible  | Source de vérification |
|--|---------------|------------------------|
| - Parution du bulletin communal 2.0      | Juin 2019     | La CLDR                |
| - Mise en ligne du nouveau site internet | Décembre 2019 | La Commune             |
| - Implémentation de l'outil smart city   | 1             | La Commune             |

### b. Indicateurs de résultat

| Intitulé de l'indicateur   | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| - Degré de satisfaction des Malmédiens quant au nouveau bulletin communal et site internet | 80%          | Via enquête            |

## Fiche-Action 1.17 : Réhabiliter et valoriser le patrimoine

### DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

---

Mettre en place une politique coordonnée de réhabilitation, sauvegarde et valorisation du patrimoine dans les villages à travers une démarche participative qui consistera notamment à :

- Informer, sensibiliser et éduquer les Malmédiens à la sauvegarde de leur patrimoine
- Mobiliser les habitants en les impliquant dans la valorisation du patrimoine
- Créer des parcours de découverte du patrimoine ou incorporer les éléments du patrimoine valorisé dans les promenades existantes

Le patrimoine concerné peut être du petit patrimoine (ex : fontaine, potale, chapelle, borne...), du patrimoine proto-industriel (ex : forge, moulin...), du patrimoine naturel (arbres et haies remarquables, cimetières, petits sites naturels, ...).

### JUSTIFICATION DU PROJET

---

Lors des réunions d'information et consultation, les habitants ont déploré le manque d'attention porté au patrimoine se trouvant dans les villages par rapport à celui de la ville. Ils ont en outre souligné la méconnaissance des Malmédiens quant aux richesses locales. Ils ont également confirmé leur attachement à leur histoire et tradition qu'ils veulent également mettre en avant vis-à-vis des Malmédiens dont les enfants et les nouveaux habitants.

Ce projet renforcera et diversifiera l'offre touristique dans les villages. Il est à mettre directement en lien avec la *fiche 1.19 « Mettre en place un programme d'amélioration de l'attractivité des villages »*.

### LIEN A LA STRATEGIE DU PCDR

---

#### Défi(s)

- 1 : Développer une identité communale authentique et partagée
- 3 : Affirmer le territoire communal et ses spécificités pour garantir qualité et attractivité
- 4 : Réinventer l'économie avec les ressources locales et le secteur non-marchand
- 5 : Rechercher les opportunités liées à la révolution numérique, l'innovation et la créativité

#### Objectif(s) opérationnel(s) principal(aux)

- 1.2 Développer l'engagement des habitants de la commune
- 1.3 Communiquer, informer, sensibiliser
- 3.4 Dynamiser et encadrer le développement territorial, urbanistique et architectural de la commune
- 4.1 Soutenir et développer les savoir-faire locaux
- 4.7 Diversifier et valoriser les usages et productions des patrimoines bâti et paysager
- 5.2 Favoriser l'apprentissage, la création, le développement et l'usage critique d'outils numériques et nouvelles technologies

## IMPACT DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

### Social et culturel



### Environnement



### Economique



## LOCALISATION

---

### a. Localisation au sein de la commune, adresse

Territoire communal

La localisation précise de chaque élément concerné sera faite à l'issue de la première phase du projet, c'est-à-dire la réalisation d'un inventaire/état des lieux du patrimoine.

### b. Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Selon l'élément et sa localisation

### c. Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires

A définir au cas par cas

### d. Présentation du périmètre d'intervention

Sans objet

### e. Statut de propriété

Le statut de chaque élément sera précisé lors de la première phase du projet (inventaire/état des lieux du patrimoine).

## PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

---

- Les syndicats d'initiative
- Le service de l'urbanisme
- La CLDR sera associée, notamment pour procéder à la phase d'inventaire
- Les associations villageoises
- Les enseignants et les écoles
- L'IND
- Les entreprises locales
- Les historiens locaux
- Qualité village Wallonie
- L'agence wallonne du patrimoine



## PROGRAMME DE REALISATION

---

### a. Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR en choisissant de mettre cette action dans le lot prioritaire a confirmé le sentiment des habitants qui souhaitent voir le patrimoine de leur village mis en avant au même titre que celui de la ville qui a bénéficié de toutes les attentions jusqu'ici.

### b. État du dossier

Sans objet

### c. Programme des travaux

La méthodologie proposée est détaillée en annexe, voici les grandes étapes :

- Mobilisation des acteurs  
Via la mise en place d'un espace de concertation et de coopération
- Réalisation de l'inventaire :  
Recensement avec la CLDR et les habitants volontaires des éléments intéressants du patrimoine local (bâti, culturel, immatériel, naturel) au départ des inventaires existants (y compris le patrimoine privé) avant de le classifier (par thématique, localisation, fonction, état,...) dans un document de travail qui devra pouvoir être utilisé à des fins de communication également. Pour réaliser l'actualisation de cet inventaire, les nouvelles technologies seront privilégiées vu les nombreux avantages qu'elles procurent (facilités d'encodage via smartphone, géolocalisation, QR code pour accéder aux fiches,...).
- Intervention sur le patrimoine :  
Mobilisation et implication des habitants, élèves de l'IND, acteurs locaux,... pour le montage de dossiers de demande de subvention, la participation à des travaux ponctuels de restauration, aménagement et mise en valeur.  
Au-delà des filières de subventionnement public, d'autres possibilités d'aides (récoltes de fonds, appels à projet, mécénat, financement participatif, ...) seront recherchées et analysées en fonction des besoins et des actions à entreprendre.  
Selon la complexité des actes à poser en matière de sauvegarde et de restauration, il conviendra de faire appel à une main d'œuvre qualifiée disposant des compétences requises pour travailler sur des chantiers « patrimoine »
- Sensibilisation, communication et promotion touristique :  
Tout au long de la démarche, la sensibilisation sera de mise et débouchera in fine sur la diffusion des informations permettant de découvrir le patrimoine des villages de Malmedy, que ce soit via des panneaux didactiques, des folders papiers ou via les nouvelles technologies (QR code, balade audioguidée, inventaire numérique,...). Celles-ci proposeront tant aux écoles, qu'aux habitants et aux touristes de découvrir le patrimoine communal de manière didactique et ludique. Ainsi, circuits de découverte, visites commentées, expositions, animations pédagogiques, géocaching, activités lors de manifestations telles les *Journées du Patrimoine* pourront être menées en fonction des besoins et des attentes comme des opportunités.

### d. Planification

Les travaux débuteraient en 2018 pour s'étaler sur plusieurs exercices

**e. Démarches administratives à réaliser**

A définir au fur et à mesure et selon les cas de figure qui se présenteront.

**f. Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

Sans objet

**ESTIMATION GLOBALE DU CÔUT**

| Estimation globale du coût | Montant                       | Sources de financement          |
|----------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| Site internet              | <b>600€/an</b>                | Commune, Syndicats d'initiative |
| Panneaux d'information     | <b>1000€/version</b>          | Subventions du PPPW             |
| Réalisation de folders     | <b>2500€</b>                  |                                 |
| <b>Total :</b>             | <b>17.500 € +<br/>600€/an</b> |                                 |

| Estimation globale du coût  | Montant  | Sources de financement   |
|---|--|--|
| <b>Inventaire</b>   |  | Commune, SI  |
| - Communication (location éventuelle salle, impression toute-boîte...)                              | 500 €  |  |
| - Frais divers (frais de déplacement, frais administratifs, photos, documents, frais de recherches) | 1000 €   |  |
| - Achat software pour « inventaire numérique » et mise en ligne sur le net                          | 600 €/an   |  |
| <b>Entretien et restauration</b>  | 250 €/formation  | Commune, PPPW,<br>Alliance Patrimoine<br>Emploi, IPW, Centre des<br>Métiers du patrimoine... |
| - Formation IPW   | 1000 €   |  |
| - Matériaux et matériel   | L'estimation du coût dépend des résultats de l'inventaire. |  |
| - Travaux   |  |  |
| <b>Phase 3 – valorisation et promotion</b>  |  |  |
| - Charte graphique  | Graphiste : 400 €/jour de travail                          |  |

|                       |                |               |
|-----------------------|----------------|---------------|
| - Panneaux            | 1000 €/panneau | PPPW, CGT, DR |
| - Folders             | 1000€          |               |
| - Frais de traduction | 1000€/type     |               |

**Projet rémunérateur :** non

## ÉVALUATION

### a. Indicateurs de réalisation

| Intitulé de l'indicateur                            | Valeur cible   | Source de vérification  |
|---|----------------|---|
| - Inventaire est réalisé et les priorités définies. | 1              | Délibé du Collège communal<br>Rapport des services de l'urbanisme, des SI ou de la CLDR |
| - Placement de panneaux d'information               | Un par élément |   |
| - Réalisation d'un folder de sensibilisation        | 1              |   |
| - Nombre d'actions de communication en la matière   | Min 2 par an   |   |

### b. Indicateurs de résultat

| Intitulé de l'indicateur  | Valeur cible                      | Source de vérification  |
|---|-----------------------------------|---|
| - Le nombre d'actions ou d'appels à projet auxquels la commune répond.                              | - 2 par an.                       | Voir les rapports des services de l'urbanisme, des SI et de la CLDR.<br><br>Enquête/sondage |
| - Le nombre de particuliers actifs en ce domaine grâce à une intervention/information de la commune | - 2 nouveaux privés chaque année. |   |
| - Le nombre de lieux restaurés  | - Minimum 1 par an                |   |
| - Taux de satisfaction des villageois   | - 80% des habitants               |   |

## ANNEXE I : METHODOLOGIE PROPOSEE

---

### PHASE 1 – INVENTAIRE

Pour débiter la phase 1, la mise en place d'un groupe de travail de la CLDR est indispensable. Celui-ci aura pour tâche de réaliser un inventaire avant de prioriser parmi les éléments répertoriés, ceux qui seront pris en compte pour la phase 2.

#### Méthodologie de travail proposée :

Le travail d'inventaire sera réalisé par les membres de la CLDR et tout habitant souhaitant s'impliquer dans ce projet de recensement du patrimoine local.

Cet inventaire réalisé et/ou complété par la population permet en même temps de sensibiliser celle-ci aux éléments patrimoniaux qui l'entourent en y apportant un regard neuf et attentif.

#### L'information

Une ou plusieurs réunions seront programmées pour :

- exposer le projet dans sa globalité;
  - expliquer la démarche d'inventaire ;
  - évaluer les ressources en personnel disponible ;
  - s'accorder sur les éléments à prendre en compte pour la réalisation de l'inventaire ;
  - définir les rôles et procéder à l'attribution des tâches ;
  - organiser le fonctionnement du groupe : travail individuel ou planification de balades de recensement.
- ➔ A ce stade, une action intergénérationnelle pourra être envisagée.
- Proposition : Les enfants des écoles (éventuellement encadrés par des membres de la CLDR) s'attacheront à répertorier les éléments tandis que les adultes/aînés s'investiront dans la rédaction de la fiche d'inventaire. Un contact avec les écoles sera pris en temps utile.
- établir les critères de priorisation pour la phase 2 (exemples : intérêt patrimonial, valeur historique ou ethnographique, qualité architecturale et/ou urbanistique, accessibilité et visibilité de l'élément, nature des désordres constatés, urgence des travaux, élément en péril, rareté de l'élément,...)

Chaque participant à l'inventaire recevra un dossier par village analysé. Il comprendra :

- un plan cadastral ;
- une vue aérienne ;
- une carte IGN ;
- des fiches d'inventaires.

D'autres réunions seront également à prévoir pour évaluer régulièrement le travail accompli et les questions laissées en suspens.

#### La réalisation

L'inventaire sera constitué sur base :

- d'une recherche de terrain : observation, analyse et description
- Ces éléments seront collectés et rassemblés au sein d'une fiche d'inventaire (une par élément répertorié, qu'il soit bâti ou naturel)

- ***un modèle de fiche d'inventaire est proposé en annexe I (à adapter et retravailler si nécessaire).***

Toutes les fiches présenteront une structure analogue afin que l'ensemble puisse être analysé, comparé...

- d'une étude des sources d'archives et de bibliographies disponibles au niveau communal (travail à réaliser par le SI ou les participants),
- d'un croisement entre cette étude et les divers inventaires scientifiques réalisés par le Département du Patrimoine de la Direction générale de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie (DGO4).

Une géolocalisation pourra être réalisée pour tous les éléments inventoriés au départ du Géoportail de la Wallonie (WalOnMap) ou d'un software développé pour l'occasion et déjà utilisé à Olne. Quant aux fiches d'inventaire, elles pourront être encodées sur une base de données interactives et éventuellement complétées par d'autres personnes que celles ayant participé à l'inventaire.

Cette mise en ligne pourrait donner lieu à la mise en place d'un **observatoire du patrimoine communal**.

NB : La méthodologie proposée concerne davantage le patrimoine matériel (bâti et naturel). Néanmoins, un travail similaire pourra être réalisé pour inventorier le patrimoine immatériel comme les traditions et expressions orales locales (histoire, légendes...), les pratiques sociales, rituels ou événements festifs (folklore), la toponymie, ... La fiche d'inventaire proposée en annexe I devra dès lors être adaptée.

## **PHASE 2 – INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE**

Une fois l'inventaire clôturé, le programme des interventions à mettre en œuvre par la Commune sera défini selon les critères de priorisation établis précédemment.

### **Méthodologie de travail proposée :**

Les démarches proposées ici sont également valables pour toute intervention menée par une personne morale (associations locales) ou physique (propriétaire privé).

#### La définition du programme d'intervention

Elle permettra de décider des travaux à engager.

Ils pourront être de deux types : **entretien et restauration**.

- **L'entretien** dit « en bon père de famille » représente un aspect fondamental dans le processus de conservation du patrimoine. Il s'agit d'interventions légères et limitées pour éviter la poursuite de petites dégradations. Chaque acte doit être réfléchi au niveau de sa pertinence. Mieux vaut parfois ne pas trop en faire qu'en faire trop. L'entretien ne demande généralement que très peu de moyens qu'ils soient financiers, matériels ou humains. Une surveillance régulière accompagnée de quelques légers travaux permettent souvent d'éviter des dégradations parfois irréparables ainsi que de lourdes opérations relevant de la restauration.
- **La restauration** consiste à stabiliser, à remettre en bon état, à réparer un élément du patrimoine en respectant son authenticité. Il ne s'agit en aucun cas d'une remise à neuf de celui-ci. La restauration nécessite souvent le recours à des techniques spéciales, des savoir-

faire ancestraux et des matériaux traditionnels. Ce travail ne peut donc être réalisé par une personne sans expérience. Faire appel à un artisan ou à un restaurateur est le gage d'un travail soigné.

#### La recherche d'aides et de conseils

Selon la complexité des travaux à entreprendre, des aides et conseils seront éventuellement à rechercher auprès de différentes structures comme :

- le Département du Patrimoine de la Direction générale de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie (DGO4), Département du patrimoine, Direction de la restauration,
- l'Institut du patrimoine wallon et son Centre des métiers du patrimoine de la Paix-Dieu
- l'Institut royal du patrimoine artistique,
- l'Union des artisans du patrimoine,
- la Confédération de la Construction Wallonne,
- un architecte,
- ...

► **Des conseils généraux sont donnés via l'annexe II.**

#### La participation à des initiatives en faveur du patrimoine

Certaines **formations** proposées par l'Institut du Patrimoine Wallon et le **Centre des métiers de la Paix-Dieu** peuvent être suivies par des ouvriers communaux, voire par des habitants selon les thématiques (ex : restauration des murs en pierre sèche).

Des chantiers de réinsertion peuvent être mis en place via les **Entreprises de Formation par le Travail** (EFT) et/ou les **Organismes d'Insertion Socioprofessionnels** (OISP).

La mesure 16 + de l'**alliance patrimoine emploi** peut également être sollicitée. Il s'agit d'un appel à projet qui offre l'occasion d'associer les compétences des élèves de 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> années secondaires à celles d'équipes d'ouvriers communaux, autour de l'entretien ou de la restauration d'un bien du patrimoine bâti appartenant à la commune.

Si cette mesure n'est plus d'application au moment de la phase « réalisation de projet », ce principe de coopération entre commune et écoles techniques pourrait être repris.

#### La conception de dossiers de type administratif

Pour certains projets nécessitant des travaux d'importance ou touchant plusieurs corps de métier, un auteur de projet sera convoqué. Celui-ci exécutera les plans, réalisera le cahier des charges, recherchera les entreprises et/ou artisans qualifiés et assurera le suivi des travaux. Si l'exécution de ceux-ci nécessite certaines autorisations, l'auteur de projet effectuera les démarches administratives nécessaires.

La mise en œuvre des travaux :- **Les travaux d'entretien :**

La majorité de ceux-ci peut être assurée par les ouvriers communaux, par une association locale ou par un propriétaire pour autant qu'il s'agisse d'un entretien courant.

Une participation à l'action « **Été solidaire, je participe** » pourra être lancée entre autres pour l'entretien des cimetières et la mise en valeur de certains monuments funéraires. Certains travaux de mise en valeur de ces sites pourraient être en partie menés en s'inspirant des critères préconisés par le **label «cimetière nature»**.

- **Les travaux de restauration :**

De petites et moyennes entreprises communales/régionales, des artisans seront sollicités pour intervenir dans cette phase. Le choix de celles-ci devra prendre en compte leur capacité à effectuer les travaux dans l'esprit de la restauration souhaitée. Il leur sera demandé de fournir un dossier reprenant des références de chantier agrémentées de photos présentant des travaux accomplis sur des biens similaires.

Pour les techniques spéciales, l'intervention de professionnels de la restauration est indispensable. D'une manière générale, les devis proposés seront suffisamment détaillés en termes de spécificités techniques et de quantité. Cette demande de précision est notamment indispensable lorsqu'une demande de subvention est introduite.

La recherche de sources de financement

Si les coûts des travaux d'entretien sont généralement peu élevés, il n'en va pas souvent de même pour ceux qui relèvent de la restauration. Des aides peuvent être obtenues.

- **Les subsides publics spécifiques au patrimoine :**

Pour les interventions plus importantes sur des éléments non classés, la **campagne de protection du petit patrimoine populaire** pourrait intervenir. Celle-ci peut subsidier les travaux d'entretien, de réfection, de rénovation et de restauration des éléments constitutifs du petit patrimoine populaire wallon, qu'ils appartiennent au domaine public ou privé.

Pour être éligible au niveau du petit patrimoine populaire wallon, l'élément doit présenter un caractère esthétique, historique ou exceptionnel ; il sera visible depuis la voirie ou accessible au public.

*Une subvention maximale de 7.500 euros (jusqu'à hauteur de 100%) peut être accordée pour des travaux d'entretien, de réfection, de rénovation et de restauration, assortis ou non de mesures de conservation d'un ou plusieurs arbres remarquables.*

*Les frais d'étude (architectes, paysagistes, experts,...) ne sont pas pris en considération.*

Pour les éléments classés, la **maintenance du patrimoine wallon** pourrait être sollicitée. Elle concerne tous les travaux d'entretien préventifs ou curatifs, provisoires ou définitifs, réalisés dans le but d'éviter ou d'enrayer la dégradation d'un bien classé, sans compromettre sa restauration future.

*Ces interventions d'un montant plafonné à 22.000 € HTVA peuvent être subsidiées à hauteur d'un maximum de 80 % du coût total des travaux. Cette subvention peut également couvrir jusqu'à 100 % du coût total des travaux réalisés par le maître d'ouvrage, par des bénévoles agissant avec l'accord écrit de ce dernier. Dans ce cas, la subvention à 100 % peut couvrir un montant maximal de travaux de 10.000 € TVAC.*

Si les travaux sont plus importants, il est possible de solliciter une [subvention pour la restauration](#) d'un bien classé auprès de la Direction de la Restauration. *Cette subvention à la restauration couvre 40 % des travaux éligibles sur les parties classées du bien, du montant des frais généraux et de la TVA. Ce taux peut être majoré s'il répond à diverses conditions (entretien régulier, ouverture au public, restauration intégrée à un projet de développement).*

- **Les autres sources de financement éventuel :**

Au-delà des subsides publics, d'autres aides publiques et privées peuvent être obtenues pour la mise en valeur et la restauration du patrimoine via : sponsoring, appel à projet, concours, financement participatif, dons...

Certaines de ces aides s'adressent davantage aux personnes physiques (propriétaires privés) et/ou morales (asbl).

► ***Des pistes sont proposées via l'annexe III***

### **PHASE 3 - COMMUNICATION ET PROMOTION TOURISTIQUE**

Cette phase peut être mise en place à la fin de la phase 1 mais prendra toute son importance en matière de valorisation à la fin de la phase 2.

**Méthodologie de travail proposée :**

Une communication générale sur le projet

Une première communication sera réalisée à l'issue de la phase d'inventaire afin de faire connaître celui-ci à l'ensemble de la population. Une information sur les possibilités de subsides et aides au financement de projets sera également proposée aux particuliers afin de poursuivre la phase 2.

Une communication sur le patrimoine communal

Les différentes parties prenantes de ce projet s'attacheront à définir les meilleurs supports à mettre en place pour atteindre cet objectif. Par la suite, ceux-ci pourront servir d'exemples à suivre lors du développement des fiches-projets 6 (parc naturel) et 9 (observatoire) du lot 1, les projets 3 (paysages) et 11 (stratégie de marketing touristique) du lot 2 et le projet 15 (visites guidées des nouveaux habitants) du lot 3.

La réalisation d'une charte graphique définissant les couleurs, la typographie, l'utilisation des illustrations, les logos, ... est indispensable. Elle assurera une cohérence, une harmonisation dans tous les supports à mettre en œuvre pour valoriser le travail accompli durant les phases 1 et 2.

- ***Des publications***

Les résultats obtenus lors de la phase d'inventaire pourront être exploités sous forme de publications « papier » ou « numérique ». Celles-ci pourront prendre la forme de site (ou pages) internet, de brochures (ex : numéro spécial du bulletin communal), de plaquettes thématiques, de dépliants, d'itinéraires patrimoniaux, de cartes, ...

- ***Une signalétique touristique***



Plusieurs dispositifs peuvent être mis en place :

- panneau en entrée de village indiquant les différents éléments intéressants ;
- plan au centre du village localisant ces éléments ;
- panneau à proximité de l'élément ou plaque sur celui-ci ;
- fléchage.

Placés judicieusement, quelques panneaux bien réalisés en termes de structure et de contenu (lisibilité, attractivité) peuvent suffire à la compréhension d'un lieu (élément bâti ou naturel) et de son histoire.

La signalétique s'intégrera au site et ne sera pas démultipliée inutilement. Il s'agira d'une signalétique pérenne dans le temps et résistante aux actes de vandalisme.

Le design choisi prendra en compte le contexte et les éléments architecturaux environnants pour une intégration maximale tout en affichant sa contemporanéité dans le choix des matériaux des panneaux et de la structure.

L'usage des nouvelles technologies telles les QR-Codes, les i-beacon, les puces NFC, l'utilisation de la réalité augmentée peuvent apporter un plus (notice explicative plus complète, vidéo, accès page internet, traduction...) et capter davantage l'intérêt d'un jeune public.

#### Des animations pour tous

Pour attirer encore davantage le public, une série d'actions permettant la découverte des richesses bâties, naturelles et paysagères de la commune pourront être proposées :

- participation à des événements déjà en place : Journées du patrimoine, Semaine Jeunesses et patrimoine, Journées églises ouvertes, ...
- formation de guides du territoire : action à mettre en lien avec les fiches-projets 6 (parc naturel) et 9 (observatoire) du lot 1, les projets 3 (paysages) et 11 (stratégie de marketing touristique) du lot 2 et le projet 15 (visites guidées des nouveaux habitants) du lot 3.
- création d'événements : journée de sensibilisation au patrimoine, rencontre du patrimoine, visite d'un chantier de restauration, ...
- mise en place d'actions ludiques : géocaching, traditionnelle chasse aux trésors, balade à énigmes, rallye pédestre, jeu de piste, ...

## ANNEXE II : FICHE D'INVENTAIRE

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
| <b>Village de :</b>  |  | <b>N° de la fiche :</b>  |  |
| <input type="checkbox"/> Patrimoine bâti <input type="checkbox"/> Patrimoine naturel                             |  | Etablie le.....par.....  |  |
| <b>Nature du bien</b>  |  |  |  |
| <b>Appellation courante</b>  |  |  |  |
| <b>Localisation précise</b><br>- Adresse<br>- Référence cadastrale<br>- Coordonnées GPS <a href="#">WalOnMap</a> |  | <input type="checkbox"/> Accessible de la voie publique<br><input type="checkbox"/> Visibilité de la voie publique   |  |
| <b>Type de propriété</b>   |  | <input type="checkbox"/> Publique.....<br><input type="checkbox"/> Privée  |  |
| <b>Coordonnées du propriétaire</b>   |  |  |  |
| <b>Statut de l'élément</b>   |  | <input type="checkbox"/> Classé<br><input type="checkbox"/> Protégé<br><input type="checkbox"/> IPIC<br><input type="checkbox"/> .....   |  |
| <b>Description de l'élément</b>  |  |  |  |
| <b>Date et inscription</b>   |  |  |  |
| <b>Historique</b>  |  |  |  |
| <b>Description du lieu et des abords</b>   |  |  |  |
| <b>Etat de conservation</b>  |  | <input type="checkbox"/> Très bon<br><input type="checkbox"/> Bon<br><input type="checkbox"/> Moyen<br><input type="checkbox"/> Médiocre<br><input type="checkbox"/> Mauvais   |  |
| <b>Dégradations ou problèmes constatés</b>   |  |  |  |
| <b>Travaux à prévoir</b>   |  | <input type="checkbox"/> Urgent<br><input type="checkbox"/> Nécessaire sans urgence<br><input type="checkbox"/> Travaux d'entretien<br><input type="checkbox"/> Mise en valeur |  |
| <b>Remarques</b>   |  |  |  |
| <b>Références photographiques</b>  |  |  |  |

## FICHE D'INVENTAIRE - Notice explicative

La fiche comprendra différents types de renseignements tels que :

- la **nature** du bien : calvaires, chapelles, lavoirs, ponts, bornes-frontières, murs, forges, four à pain, arbres isolés, sentiers, ...
- l'**appellation** courante : la maison Maraite à Bellevaux par exemple
- sa **localisation** précise : adresse et situation cadastrale, coordonnées GPS
- le **type** de propriété : publique ou privée, ainsi que les coordonnées du propriétaire
- son **statut** : classé, protégé, repris dans un inventaire à valeur scientifique, ...
- la **description** de l'élément y compris :
  - fonction passée et actuelle ;
  - dimensions : au minimum la hauteur, la largeur et la longueur de l'élément dans sa globalité ;
  - matériaux : la précision donnée sur l'utilisation de ceux-ci permettra d'adapter les techniques de restauration.
- l'**état de conservation** : souvent présenté sous une gradation allant de bon à médiocre voire très mauvais. Ces appréciations d'ordre général ne sont parfois pas suffisantes si l'inventaire a pour objectif d'établir un programme d'entretien ou de restauration. Dans ce cas, l'état de l'élément doit être détaillé et présenter les dégradations ou problèmes rencontrés.  
Exemples : élément cassé, disparu, fissuré, rouillé, désolidarisé, moussu, ... ; alimentation en eau existante ou disparue dans le cas des points d'eau ; traitement des abords, ...
- les **date(s)** et **inscription(s)** : un libellé, un nom d'artisan ou d'entrepreneur, sa localisation, une date, un millésime, ... peuvent être mentionnés sur l'élément et être bien visibles. Il faut penser à regarder sur l'arrière de l'élément, notamment pour le petit patrimoine sacré ainsi que le patrimoine militaire et commémoratif.  
Attention, la date ou le millésime peut ne pas être lié à la construction. Il est nécessaire de vérifier qu'une pierre portant un millésime n'est pas un réemploi, que la datation ne fait pas référence à une évolution du bâti plutôt qu'à sa création, qu'elle ne soit pas plutôt liée à une restauration, une reconstruction ou à un remplacement de toiture par exemple, ...
- la **description du lieu** et de ses **abords** : elle doit permettre de visualiser l'élément dans son environnement immédiat et donc si nécessaire, juger de son intérêt patrimonial et urbanistique.
- l'**historique** : certains éléments peuvent avoir fait l'objet d'une notice au niveau de l'IPMB, de l'IPA ou dans tout autre type de livres/inventaires/brochures plus locaux réalisés par un Cercle Historique, un Syndicat d'Initiative, ...  
L'historique d'un élément patrimonial peut faire état de la place qu'il occupait dans le village, des coutumes qui lui sont liées, ... Si tel est le cas, il ne faut pas oublier d'en faire mention et d'annexer une copie de la notice à la fiche d'inventaire.
- la date d'établissement de la fiche
- le nom de la personne ayant réalisé la fiche
- un numéro ou un code d'encodage

La fiche d'inventaire doit être accompagnée au minimum :

- de photos (vue large – vue rapprochée – détails posant éventuellement problèmes)
- d'un plan de situation (plan cadastral, IGN, vue aérienne...)

Toute autre information telle que documents d'archives, photos ou cartes postales anciennes permettra d'étayer la fiche.

Si l'inventaire est le fruit d'une collaboration, mieux vaut s'assurer de la cession des droits d'auteurs pour tous les documents y figurant notamment en cas de publications (internet ou autre).

## *ANNEXE III : ENTRETENIR, RESTAURER, AMENAGER UN ELEMENT DU PATRIMOINE : A FAIRE, A NE PAS FAIRE, ...*

---

### **L'entretien**

- vérifier la toiture d'un petit bâtiment (ardoises ou tuiles à remplacer, gouttière à nettoyer ou à changer, descente d'eau à vérifier, mousse à éliminer, ...);
- nettoyer les gouttières et descentes d'eau, les bassins, les fontaines, les abreuvoirs, ...;
- tailler ou éliminer une végétation trop abondante qui pourrait endommager la couverture, la maçonnerie, un vitrail, ...;
- enlever les mousses et lichens sur les éléments pierreux;
- remettre en peinture des éléments de menuiserie et/ou de ferronnerie;
- effectuer un traitement insecticide et fongicide d'éléments en bois;
- remplacer une vitre brisée;
- nettoyer et ramasser les débris;
- débroussailler, enlever les mauvaises herbes;
- enlever les tags et les graffitis;
- maintenir si possible en fonction sinon conserver autant que possible les accessoires et mécanismes

### **La restauration**

#### **En général**

- dans la mesure du possible, ne pas déplacer l'élément et privilégier sa restauration sur place pour éviter le démontage, ... hasardeux et coûteux;
- éviter la dépose de certains éléments endommagés, celle-ci pouvant engendrer d'autres dommages;
- laisser les « cicatrices » du monument (éléments ajoutés pour stabiliser, petites fissures ne mettant pas en péril la stabilité, éléments disparus dont on ne connaît pas la forme, ...) : elles font partie de l'histoire du monument;
- réparer plutôt que remplacer (exemple : menuiserie);
- sécuriser les éléments et objets de valeurs.

#### **Les matériaux**

- utiliser des techniques de nettoyage douces et non agressives (pas de sablage);
- ne chercher à réparer que les éléments qui menacent la stabilité ou posent des problèmes de sécurité publique;
- conserver et réemployer si possible les matériaux en place, des matériaux anciens de récupération peuvent également être utilisés;
- si la restauration ne peut s'effectuer sans apport de matériaux neufs, ces derniers doivent avoir un aspect et des dimensions proches de ceux d'origine (format d'ardoise, de pierre, de brique, ...); il ne faut ajouter d'élément « moderne » en toiture comme une gouttière, des rives ardoisées, ... si ces éléments étaient inexistantes dès l'origine;
- rejointoyer selon les techniques anciennes;
- ne pas utiliser de ciment sur des mortiers à la chaux;
- éviter le colmatage, très perceptible, des fissures. Celui-ci peut de plus entraîner un vieillissement différent des matériaux;
- recoller à la résine si le délitement est important;
- bannir l'hydrofuge, il n'est d'aucune utilité sur un monument non chauffé.
- éviter d'enlever la patine saine par des techniques trop agressives comme le sablage;

- si la salissure d'une statue le nécessite, utiliser la technique du microbillage qui consiste à nettoyer très progressivement les différentes parties jusqu'à atteindre la patine saine ;
- éviter de vernir les éléments en bronze. Si nécessaire, appliquer une cire respirante et mate à renouveler périodiquement ;
- utiliser des peintures non métallisées, non brillantes et dans le respect des couleurs d'origine.

### **Les inscriptions**


- éviter de regraver les lettres effacées dans la pierre (fragilisation du monument, aspect trop neuf, ...);
- pour redonner de la lisibilité aux inscriptions, envisager de redorer les lettres qui l'ont été autrefois ou, dans le cas de l'effacement de celles-ci, apposer une plaque de plexiglas sur le monument qui reprendra les textes dégradés.

### **L'aménagement des abords**

Si l'aménagement se veut indispensable, il faudra :

- conserver le caractère rural du lieu et éviter tout artifice ;
- privilégier des revêtements de sol traditionnels et drainants ;
- entretenir les revêtements (démousser, balayer, ...) ;
- respecter le cadre paysager, réfléchir aux objectifs des plantations (mise en valeur, intégration, masquage d'un élément disgracieux, ...), faire le choix de quelques plantations en accord avec le lieu et l'élément à valoriser ;
- éviter de placer les éléments de signalisation routière sur un élément du patrimoine ou à proximité immédiate ;
- protéger les accès des éléments liés à l'eau (sécurité).

## ANNEXE IV : SYNTHÈSE (NON EXHAUSTIVE) DES POSSIBILITÉS D'AIDES ET SUBSIDES

| Restaurer/réaffecter le patrimoine bâti <sup>ii*</sup> |  |
|--|--|
| patrimoine bâti public                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>subsidés à la restauration -&gt; DGO4 /Patrimoine/Restauration</li> <li><b>bien classé</b> -&gt; maintenance du patrimoine -&gt; DGO4/Patrimoine/Restauration</li> <li><b>bien non classé</b> -&gt; subsidés petit patrimoine populaire wallon -&gt; DGO4/Patrimoine/Restauration </li> <li>autres possibilités de subsidés: <ul style="list-style-type: none"> <li>PCDR -&gt; DGO3/DR</li> <li>Fonds Régional pour les Investissements Communaux -&gt; DGO1/infrastructures subsidiées</li> <li>Sites à réaménager -&gt; DGO4/SAR</li> <li>Programmes européens -&gt; Leader, FEDER...</li> </ul> </li> </ul> |
| patrimoine bâti privé                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>subsidés à la restauration : DGO4 /Patrimoine/Restauration</li> <li><b>bien classé</b> -&gt; maintenance du patrimoine : DGO4/Patrimoine/Restauration</li> <li><b>bien non classé</b> -&gt; subsidés petit patrimoine populaire wallon : DGO4/Patrimoine/Restauration</li> </ul>  |
| autres possibilités d'aides financières                | <ul style="list-style-type: none"> <li>appel à projets et concours -&gt; exemples : Fondation Roi Baudouin, Alliance Patrimoine Emploi (projet 16+)...</li> <li>parrainage et sponsoring -&gt; exemples : Fonds Electrabel, Loterie nationale...</li> <li>mécénat et don -&gt; exemples : Fonds du patrimoine QVW, Proxymart, Fonds de Mécénat ING, Fonds Ibev Baillet-Latour...</li> <li>financement coopératif</li> <li>prix et label -&gt; exemples : Label du patrimoine européen, les Caius...</li> </ul>   |
| aides logistiques et/ou matérielles                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Fondation Rurale de Wallonie</li> <li>Institut du Patrimoine Wallon -&gt; biens classés</li> <li>Qualité-Village-Wallonie asbl</li> <li>Province</li> <li>Commune</li> <li>Intercommunale</li> <li>asbl régionales/locales diverses</li> <li>coopération/bénévolat</li> <li>...</li> </ul>  |
| projet à vocation touristique et/ou culturelle         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Commissariat général au tourisme</li> <li>Interreg -&gt; programme européen</li> <li>Eglises ouvertes asbl</li> <li>Institut du Patrimoine wallon</li> <li>...</li> </ul>   |